



# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

RECEIVED

TWELFTH YEAR

7 MAY 1958 *aw*

**766** *th* MEETING: 30 JANUARY 1957  
*ème* SEANCE: 30 JANVIER 1957

INDEX SECTION, LIBRARY

DOUZIEME ANNEE

# CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

	<u>Page</u>
Provisional agenda (S/Agenda/766) . . . . .	1
Adoption of the agenda . . . . .	1
The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/3767, S/3779) ( <u>continued</u> )	1

## TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/766) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan (S/3767, S/3779) [ <u>suite</u> ] . . . . .	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

\*  
\* \*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## SEVEN HUNDRED AND SIXTY-SIXTH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 30 January 1957, at 3 p.m.

## SEPT CENT SOIXANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue à New-York, le mercredi 30 janvier 1957, à 15 heures.

President: Mr. Carlos P. ROMULO (Philippines).

Present: The representatives of the following countries: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

### Provisional agenda (S/Agenda/766)

1. Adoption of the agenda.
2. The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council.

### Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/3767, S/3779) (continued)

At the invitation of the President, Mr. V. K. Krishna Menon, representative of India, and Mr. Firoz Khan Noon, representative of Pakistan, took places at the Council table.

1. The PRESIDENT: Since no member of the Council wishes to speak at this time, I call on the representative of Pakistan.
2. Mr. NOON (Pakistan): It is not my intention to enter into a discussion of the various old issues that the representative of India raised in the course of his address. What the Security Council has before it is an agreement which was freely accepted by two Member States for the resolution of a dispute that is likely to endanger international peace and tranquillity. Issues like the question of accession or aggression by Pakistan or by India have already been discussed and disposed of by the Security Council at its 226th to 240th meetings, from 6 January to 4 February 1948, and at the private meetings held on 7, 8 and 9 February 1950. The net result of the efforts of the Security Council and, subsequently, of the United Nations Commission for India and Pakistan, the various United Nations representatives, and the Governments of India and Pakistan themselves is available to the Council. The problem is how to go forward, since any delay in the holding of the plebiscite is fraught with grave dangers. The Government of Pakistan is most anxious to play its part in assisting the Security Council to reach a satisfactory solution.

Président: M. Carlos P. ROMULO (Philippines).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Chine, Colombie, Cuba, France, Irak, Philippines, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/766)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

### Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan (S/3767, S/3779) [suite]

Sur l'invitation du Président, M. V. K. Krishna Menon, représentant de l'Inde, et M. Firoz Khan Noon, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil.

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Comme aucun membre du Conseil ne désire parler maintenant, je donne la parole au représentant du Pakistan.
2. M. NOON (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Je n'ai pas l'intention de discuter les questions déjà anciennes que le représentant de l'Inde a soulevées dans son discours. Le Conseil a à s'occuper d'un accord librement accepté par deux Etats Membres en vue du règlement d'un différend qui risque de compromettre la paix et la sécurité internationales. Des questions comme celle de l'accession ou celle d'une agression commise par le Pakistan ou par l'Inde ont déjà été examinées et tranchées par le Conseil de sécurité de sa 226ème à sa 240ème séance, entre le 6 janvier et le 4 février 1948, et à ses séances privées des 7, 8 et 9 février 1950. Le Conseil sait ce qui est résulté de ses efforts et de ceux qu'ont déployés par la suite la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, les divers représentants des Nations Unies, et les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan eux-mêmes. Le problème est maintenant d'aller de l'avant, car tout retard apporté au plébiscite est lourd de dangers. Le Gouvernement pakistanais désire vivement pour sa part aider le Conseil de sécurité à trouver une solution satisfaisante.

3. The Government of India has categorically stated that it has no intention of dishonouring its international obligations—and in this connexion I quote from Mr. Menon's speech:

"I want to say for the purposes of the record that there is nothing that has been said on behalf of the Government of India which in the slightest degree indicates that the Government of India or the Union of India will dishonour any international obligations it has undertaken." [765th meeting, para. 149.]

4. I do not know what Mr. Menon thinks of this statement after the action recently taken by his Government in Delhi. The only international obligations which the Governments of India and Pakistan have undertaken in regard to the Kashmir dispute are embodied in the two resolutions of the United Nations Commission dated 13 August 1948 [S/1100, para. 75] and 5 January 1949 [S/1196, para. 15]. I submit that it is now the duty of the Security Council to ensure that this international agreement is implemented without any further delay.

5. Before I proceed further, I would draw the attention of the Council to certain remarks which were made by the representative of India with regard to the necessity of adopting a resolution on 24 January 1957. The representative of India said: "I want to submit, therefore, that the whole of this crisis atmosphere which has been created about 26 January is just unreal" [763rd meeting, para. 141]. "The New York Times" of 26 January 1957 carried a news item dated from New Delhi, which said in part: "As far as the Indian Government is concerned, the accession of the State of Kashmir to the Indian Union became irrevocable today... India will ignore the resolution which was adopted by the Council Thursday." I need hardly comment on these facts, which speak for themselves.

6. I should like to turn now to the address of the representative of India. Again and again, he has tried to impress on the Security Council that this dispute is not a dispute, that it was a "situation" which presumably was potentially dangerous enough to disturb international peace and security and, as such, was brought to the notice of the Security Council by the Government of India on 1 January 1948. The argument then runs somewhat like this: the "situation" still exists, but only because Pakistan forces are present in Kashmir.

7. The situation which developed in the Jammu and Kashmir State consequent upon the partition of the sub-continent is very well known to the Security Council. It was debated at great length in the Security Council in January 1948. Shall I recall the sub-human conditions under which the Muslims of the Jammu and Kashmir State have passed their miserable lives since the infamous Treaty of Amritsar of 1846 sold them for half a million pounds, like goods and chattels, to the tender mercies of a foreign dynasty of Hindu rulers, whose statutes made the killing of a cow a capital offence and the injuring of a cow, even by accident, an offence punishable with seven years rigorous imprisonment? Shall I recall the feeble attempts at securing freedom that they made from time to time, and that evoked considerable sympathy for them, that is, the Kashmiris, in the hearts of all patriotic Indians, that is, of United India? Shall I re-

3. Le Gouvernement indien a déclaré catégoriquement qu'il n'a pas l'intention de faillir à ses obligations internationales, et, à ce propos, je citerai un passage du discours de M. Menon:

"Je tiens à déclarer pour le procès-verbal que rien n'a été dit au nom du Gouvernement indien qui soit de nature à indiquer que ledit gouvernement ou l'Union indienne manquera, en quoi que ce soit, aux obligations internationales qu'il a assumées." [765ème séance, par. 149.]

4. Je ne sais pas ce que M. Menon pense de cette déclaration après les mesures récemment prises par son gouvernement à Delhi. Les seules obligations internationales que les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan ont assumées dans le différend relatif au Cachemire figurent dans les deux résolutions de la Commission des Nations Unies en date du 13 août 1948 [S/1100, par. 75] et du 5 janvier 1949 [S/1196, par. 15]. J'estime que le Conseil de sécurité a maintenant le devoir de faire en sorte que cet accord international soit appliqué sans plus attendre.

5. Avant de continuer, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur certaines observations du représentant de l'Inde concernant la nécessité de voter une résolution le 24 janvier 1957. Le représentant de l'Inde a dit: "J'émettrai par conséquent l'opinion que toute cette atmosphère de crise qui a été créée au sujet de la date du 26 janvier est absolument artificielle" [763ème séance, par. 141]. Or, dans une information en provenance de New-Delhi, le "New York Times" du 26 janvier 1957 rapporte notamment: "Pour le Gouvernement indien, l'accession de l'Etat du Cachemire à l'Union indienne s'est accomplie irrévocablement aujourd'hui (...). L'Inde ne reconnaîtra pas la résolution que le Conseil a adoptée jeudi." Ces faits parlent d'eux-mêmes et se passent de commentaire.

6. Je voudrais examiner maintenant la déclaration du représentant de l'Inde. Sans répit, il a essayé de convaincre le Conseil de sécurité qu'il ne s'agissait pas d'un différend, mais d'une "situation" qui paraissait suffisamment dangereuse pour risquer de troubler la paix et la sécurité internationales, situation qu'en conséquence le Gouvernement indien avait signalée à l'attention du Conseil le 1er janvier 1948. Ensuite, le raisonnement est à peu près le suivant: la "situation" existe toujours, mais uniquement parce qu'il y a des forces pakistanaises au Cachemire.

7. Les membres du Conseil de sécurité connaissent bien la situation qui s'est créée dans l'Etat de Jammu et Cachemire à la suite du partage de la péninsule. Le Conseil l'a examinée en détail en janvier 1948. Ai-je besoin de rappeler les conditions inhumaines dans lesquelles les musulmans de cet Etat ont vécu depuis qu'en 1846 l'infâme traité d'Amritsar les a vendus pour 500.000 livres, comme des marchandises, et abandonnés aux bons soins d'une dynastie étrangère de souverains hindous dont les lois faisaient un crime capital de l'abattage d'une vache et punissaient de sept ans de réclusion une blessure infligée, même par accident, à un animal de cette espèce? Dois-je rappeler les tentatives que ces musulmans ont faites de temps à autre pour recouvrer leur liberté et qui leur ont valu la sympathie de tous les patriotes indiens, c'est-à-dire de l'Inde unie? Dois-je parler du vaste mouvement de 1931, qu'ont appuyé des milliers

call the great movement of 1931 that was spear-headed by thousands of their co-religionists from areas that now constitute West Pakistan, which took a heavy toll of human lives and resulted in untold suffering to the people of the State and extreme repression for those who sympathized with them? Shall I recall the glimmerings of a new hope in the people of the Jammu and Kashmir State when they heard that, consequent upon the partition of the sub-continent, they would get any opportunity to do away with the shackles that had bound them in an iron grip for so long?

8. Shall I further recall the various steps that were taken by the Hindu Maharaja of the Jammu and Kashmir State to thwart the people's desire and urge for freedom, the comings and goings of the Hindu leaders from Delhi to the State on the eve of the partition, the free distribution of arms to the Hindus by the Maharaja in the Province of Jammu, the invitation to the militant Hindu gangs of Jan Sangh to establish their headquarters in Jammu, the organized massacre of his Muslim subjects which the Maharaja himself launched and which resulted in 237,000 Muslims escaping from the State for fear that they would be butchered?

9. Shall I recall the heroic resistance of the people of the State, long before any tribesmen or other Pakistani nationals entered Kashmir, to this well organized genocide; the rout of the Maharaja's forces at their hands, his flight from Srinagar and his attempt to secure the military intervention of the Government of India to crush the resistance of the people? Shall I further recall the cloak and dagger mystery of the fraudulent Instrument of Accession that was dispatched by air on the evening of 26 October 1947, accepted by the Government of India the very next day, on 27 October 1947, which brought in air-borne troops of India into the State on the morning of 27 October, the same day?

10. It is a very sorry tale. It is not my intention to rake up the past and to parade it before the Security Council, because if I do so, it will only arouse passions and will not lead us anywhere. Suffice it to say that a situation likely to endanger international peace and security did exist. It was brought to the notice of the Security Council by the Government of India on 1 January 1948. It was brought to the notice of the Security Council by the Government of Pakistan on 16 January 1948. The Government of India cannot claim any special consideration on the basis that it was the first to come to the Security Council. Under the Charter, the Secretary-General of the United Nations could have himself brought the situation to the notice of the Security Council. What is relevant, however, is the fact. How did the Security Council react to it?

11. In this connexion I can do no better than to quote very briefly certain extracts from the proceedings of the Security Council.

12. At the 235th meeting of the Security Council on 24 January 1948, Mr. Warren Austin representative of the United States, said:

"It seems to me that our advice to the two parties should be—and that is what they are asking for when

de leurs coreligionnaires des régions formant actuellement le Pakistan occidental et qui a coûté tant de vies humaines, causé d'indicibles souffrances aux habitants de l'Etat et attiré une répression rigoureuse sur ceux qui avaient sympathisé avec eux? Dois-je rappeler l'espoir qui a commencé à luire pour la population de l'Etat de Jammu et Cachemire lorsqu'elle a entendu dire qu'à la suite du partage de la péninsule elle pourrait enfin se libérer des fers qui l'enchaînaient depuis si longtemps?

8. Dois-je rappeler les diverses mesures prises par le maharajah hindou de l'Etat de Jammu et Cachemire pour contrarier les aspirations de la population à la liberté, les allées et les venues de dirigeants hindous entre Delhi et l'Etat à la veille du partage, les distributions gratuites d'armes aux hindous par le maharajah dans la province de Jammu, l'invitation adressée aux bandes hindoues de Jan Sangh d'établir leur quartier général dans le Jammu, le massacre des sujets musulmans du maharajah organisé par le maharajah lui-même et qui a obligé 237.000 musulmans à fuir l'Etat de peur d'être égorgés?

9. Dois-je rappeler la résistance héroïque opposée par la population de l'Etat, bien avant que des tribus ou des ressortissants pakistanais ne pénètrent sur le territoire du Cachemire, à ce génocide bien organisé; la déroute qu'elle a fait subir aux forces du maharajah, la fuite de Srinagar de ce dernier et ses efforts pour obtenir l'intervention militaire du Gouvernement de l'Inde afin d'écraser la résistance populaire? Dois-je aussi rappeler la ténébreuse et romanesque affaire de l'instrument d'accession frauduleux expédié par voie aérienne le soir du 26 octobre 1947, accepté le lendemain même, 27 octobre 1947, par le Gouvernement indien, qui envoya des troupes aéroportées dans l'Etat le matin de ce même jour?

10. Tout cela est extrêmement triste. Je n'ai pas l'intention de revenir sur le passé et d'en occuper le Conseil; je risquerais simplement ainsi de soulever des passions, ce qui ne mènerait à rien. Il suffit de dire qu'il y avait vraiment une situation de nature à mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Le Gouvernement de l'Inde la signala à l'attention du Conseil de sécurité le 1er janvier 1948. Le Gouvernement du Pakistan fit de même le 16 janvier de la même année. Le Gouvernement de l'Inde ne peut prétendre avoir acquis des droits particuliers du fait qu'il a été le premier à s'adresser au Conseil. Aux termes de la Charte, le Secrétaire général des Nations Unies aurait pu lui-même attirer l'attention du Conseil sur cette situation. Et en définitive, ce qui importe, c'est de savoir quelles furent alors les réactions du Conseil.

11. Je ne puis mieux faire à cet égard que de citer certains passages des procès-verbaux de l'époque.

12. A la 235ème séance du Conseil, le 24 janvier 1948, M. Warren Austin, représentant des Etats-Unis d'Amérique, déclara:

"Je pense que nous devrions conseiller aux deux parties — et c'est ce qu'elles demandent en venant

they come here—that they proceed with the Kashmir matter, without prejudice to the other question; complete the negotiations that are now pending; and, with respect to the media and methods of creating those conditions in which a fair plebiscite can be held, arrange an interim government that is recognized as free from the smell of brimstone, as nearly impartial and perfect as two great countries like India and Pakistan can make it, in which the rest of the world will have confidence as being fair." [235th meeting p. 261].

13. At the same meeting Mr. de la Tournelle of France said:

"Personally, I would suggest three conditions:

"1. The withdrawal of foreign troops from the State of Kashmir.

"2. The return of the inhabitants, irrespective of their race—Hindu or Moslem—to their places of origin in that State.

"3. The establishment of a free administration which would not exert pressure on the population and would give absolute guarantees of a free vote." [Ibid., p. 263.]

14. At the next meeting of the Council held on 28 January 1948, Mr. Noel-Baker, representative of the United Kingdom, stated:

"In my conception, infinitely the best way to stop the fighting is to assure those who are engaged in it that a fair settlement will be arrived at under which their rights will be assured. In other words, as I remarked to the representative of India in our first talk after his arrival, in my profound conviction, a settlement arrived at quickly in the Security Council is the real way to stop the fighting. The whole thing, from the preliminary measures as to the fighting, right up to the conduct of the plebiscite in the end, is all one problem. Only when the combatants know what the future holds for them, will they agree to stop." [236th meeting, p. 283.]

15. Finally, at the 237th meeting on 29 January 1948, Mr. Tsiang, representative of China, observed as follows:

"It is obvious that the key to the problem lies in the plebiscite. If the principle of a free and impartial plebiscite for deciding the all-important question of the accession of Kashmir to India or Pakistan should be accepted, much of the incentive to violence and the use of force would be removed.

"On the other hand, unless we restore peace in Kashmir, such a plebiscite would not be possible." [237th meeting, p. 288.]

16. It will be thus be seen that, at a fairly early stage of the debate, the Security Council came to the conclusion first that a situation likely to endanger international peace and security existed in view of the

ici — de régler l'affaire du Cachemire, sans préjudice de l'autre question, de terminer les négociations actuellement en cours et, au sujet des moyens et méthodes à employer pour créer les conditions d'un plébiscite loyal, de s'entendre pour désigner un gouvernement provisoire qui sera reconnu comme ne sentant pas le soufre, aussi impartial et parfait que deux grands pays comme l'Inde et le Pakistan pourront le réaliser, et dans lequel le reste du monde aura confiance parce qu'il sera équitable." [235ème séance, p. 261.]

13. A la même séance, M. de la Tournelle, représentant de la France, déclara:

"Pour moi, j'en vois trois (conditions au plébiscite):

"1. Le retrait des troupes étrangères de l'Etat du Cachemire;

"2. Le retour dans cet Etat des habitants, quelle que soit leur race — hindous ou musulmans — et leur réinstallation dans leur lieu d'origine;

"3. L'installation d'une administration libre qui ne fera pas pression sur la population et donnera des garanties absolues sur la loyauté des votes." [Ibid., p. 263.]

14. A la séance suivante du Conseil, tenue le 28 janvier 1948, M. Noel-Baker, représentant du Royaume-Uni, déclara:

"A mon avis, le moyen de beaucoup le meilleur qui permettra d'arrêter les combats est de donner aux combattants l'assurance qu'un juste règlement va intervenir qui leur garantira la jouissance de leurs droits. En d'autres termes, comme je l'ai fait observer au représentant de l'Inde au cours de la première conversation que nous avons eue après son arrivée, je suis absolument convaincu que le meilleur moyen de mettre fin aux combats, c'est que le Conseil de sécurité prenne sans retard une décision à ce sujet. Les mesures de détail, depuis les instructions préliminaires pour arrêter la lutte, jusques et y compris la procédure du plébiscite, ne constituent en réalité qu'un seul et même problème. Les combattants ne consentiront à déposer les armes que le jour où ils sauront ce que leur réserve l'avenir." [236ème séance, p. 283.]

15. Enfin, à la 237ème séance, le 29 janvier 1948, M. Tsiang, représentant de la Chine, déclara:

"Il est manifeste que la clef du problème réside dans le plébiscite. Si les parties en présence acceptaient le principe d'un plébiscite libre et impartial qui déciderait de la question fondamentale du rattachement du Cachemire, soit à l'Inde, soit au Pakistan, les raisons qui ont amené les actes de violence et le recours à la force se trouveraient en grande partie éliminées.

"D'autre part, à moins que la paix ne soit restaurée dans le Cachemire, il sera impossible d'y organiser un plébiscite de ce genre." [237ème séance, p. 288.]

16. On peut ainsi se rendre compte que le Conseil de sécurité est parvenu rapidement à la conclusion que, premièrement, une situation de nature à mettre en danger la paix et la sécurité internationales existait

dispute between the Maharaja and his people, and subsequently between India and Pakistan over the question of the accession of the State of Jammu and Kashmir to India or Pakistan; and secondly that there was general agreement between the parties that the situation could be resolved only if the dispute was resolved by means of a free and impartial plebiscite. Has the dispute been resolved?

17. The representative of India said:

"So long as there are forces of other countries in a place where they have no right to be, irrespective of our rights, I think the Security Council is called upon under the provisions of the Charter to act accordingly." [762nd meeting, para. 15.]

18. How naive. What is it that he wants the Security Council to do? To serve Kashmir on a platter to him and India? There is an agreement between India and Pakistan—a solemn international agreement—which lays down quite clearly the stages in which all foreign troops should evacuate the State. Why does not the Government of India implement its part of the bargain and withdraw its forces from the State under the terms of this agreement? The Government of Pakistan is only too anxious to withdraw its forces from the State. The question that has been engaging the attention of the Security Council for the last eight years is how to persuade the Government of India to do what it had agreed to do. We on our part have accepted eleven proposals for the demilitarization of the State. It is India which has rejected all these proposals. Still the Government of India tries to show that Pakistan is remiss, while Indian actions are above-board.

19. In regard to India's conduct in negotiations with the Commission and Sir Owen Dixon, the United Nations Representative, I will cite a few quotations from their reports to the Security Council.

(a) In response to the Commission's truce proposals of 15 April 1949 providing for withdrawal of the entire Pakistan Army, the Government of India agreed to withdraw a very small number of its forces. According to the Commission: "This reduction was considerably less than had been suggested in the Commission's plan for the three-months period and in no case could be considered to constitute the bulk of the Indian forces." 1/

(b) In response to the Commission's truce terms of 28 April 1949, the Government of India presented "its own scheme for the withdrawal of its forces." The Indian plan was, in the opinion of the Commission, "far from a fulfilment of India's undertaking under the terms of the 13 August resolution" to withdraw the bulk of its forces. 2/

(c) Summing up the position with regard to the withdrawal of the forces from the State of Jammu and

1/ Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430, para. 236.

2/ Ibid., para. 239.

à la suite du différend opposant le maharajah à son peuple, puis du différend entre l'Inde et le Pakistan au sujet de la question de l'accession de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan; et que, deuxièmement, les parties étaient d'accord pour estimer que le problème ne pouvait être résolu que par la voie d'un plébiscite libre et impartial. Le problème a-t-il été résolu?

17. Le représentant de l'Inde a dit:

"Aussi longtemps que des troupes étrangères occupent un territoire qu'elles n'ont pas le droit d'occuper, j'estime — indépendamment de nos droits — que, conformément aux dispositions de la Charte, on peut demander au Conseil de sécurité d'intervenir." [762ème séance, par. 15.]

18. Quelle naïveté! Que doit donc faire le Conseil? Lui remettre — à lui et à l'Inde — le Cachemire sur un plateau? Il existe un accord entre l'Inde et le Pakistan — un accord international solennel — qui précise d'une manière parfaitement claire les étapes de l'évacuation de l'Etat par toutes les troupes étrangères. Pour quelle raison le Gouvernement de l'Inde n'exécute-t-il pas ses obligations et ne retire-t-il pas ses forces de l'Etat conformément aux dispositions de l'accord? Le Gouvernement du Pakistan ne demande qu'à retirer ses troupes. Au cours des huit dernières années, la question qui a occupé l'attention du Conseil de sécurité est de savoir comment persuader le Gouvernement de l'Inde de tenir ses engagements. Pour notre part, nous avons accepté 11 propositions différentes concernant la démilitarisation de l'Etat. C'est l'Inde qui a rejeté toutes ces propositions. Malgré cela, le Gouvernement de l'Inde essaie de faire croire qu'il est au-dessus de tout reproche et que c'est le Pakistan qui méconnaît ses devoirs.

19. En ce qui concerne l'attitude de l'Inde dans les négociations avec la Commission et sir Owen Dixon, représentant des Nations Unies, je voudrais citer quelques extraits des rapports présentés au Conseil de sécurité:

a) En réponse aux propositions de trêve du 15 avril 1949, prévoyant le retrait de la totalité de l'armée pakistanaise, le Gouvernement de l'Inde a accepté de retirer une très petite partie de ses forces. D'après la Commission, "cette réduction était bien inférieure à celle qui avait été proposée dans le plan que la Commission avait établi pour la période de trois mois; elle ne pouvait, en aucun cas, être considérée comme s'appliquant au gros des forces de l'Inde." 1/

b) En réponse à la communication des conditions de trêve proposées par la Commission le 28 avril 1949, le Gouvernement de l'Inde a présenté "le plan de retrait de ses forces". De l'avis de la Commission, le plan indien était "loin de représenter l'exécution complète des engagements auxquels ce pays avait souscrit en acceptant les termes de la résolution du 13 août" réclamant le retrait du gros de ses forces. 2/

c) Résumant la situation touchant le retrait des forces de l'Etat de Jammu et Cachemire, la Commis-

1/ Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 7, document S/1430, par. 236.

2/ Ibid., par. 239.

Kashmir, the Commission stated, "India is not prepared to withdraw such part of her forces in Kashmir as might be characterized as the "bulk", whether measured quantitatively or qualitatively, unless agreement with Pakistan on the large-scale disbanding and disarming of the "Azad" forces is reached."<sup>3/</sup>

(d) The Prime Minister of India rejected all proposals for the demilitarization of the State that were put forward by Sir Owen Dixon, the United Nations Representative for India and Pakistan. In his report to the Security Council dated 15 September 1950, Sir Owen Dixon said:

"In the end I became convinced that India's agreement would never be obtained to demilitarization in any such form, or to provisions governing the period of the plebiscite of any such character, as would in my opinion permit the plebiscite being conducted in conditions sufficiently guarding against intimidation and other forms of influence and abuse by which the freedom and fairness of the plebiscite might be imperilled." [S/1791, para. 52.]

20. There are two minor points in the address of the representative of India to which I would allude briefly before I take up the next point.

21. Speaking about the status of the Princely States on the eve of partition, Mr. Krishna Menon said:

"...It is quite true, as it is said in the Cabinet Mission's Memorandum, that they [the Princely States] were competent to discuss some other political relationship other than accession; that is possible. But they would not have been independent, like Colombia, Cuba, or France or any of the countries around here, because they had no international status." [762nd meeting, para. 26.]

22. I am bewildered when I read along with this the policy statement of the Government of India made in this very forum by the late Mr. Gopaldaswamy Ayyangar in January 1948, to which the representative of China drew the attention of the Council the other day. It reads:

"The question of the future status of Kashmir vis-à-vis her neighbors and the world at large, and a further question, namely, whether she should withdraw from her accession to India, and either accede to Pakistan or remain independent, with a right to claim admission as a Member of the United Nations—all this we have recognized to be a matter for unfettered decision by the people of Kashmir, after normal life is restored to them." [227th meeting, p. 29.]

23. It was insinuated in the address by the representative of India that the fact that the Security Council considered this matter on 23 December 1952, "which is more than four years ago, a fact which is not without significance", perhaps indicated, Mr. Krishna Menon thought, that there is no crisis developing in this matter. It is true that the case was last considered by the Security Council towards the end of

<sup>3/</sup> *Ibid.*, para. 245.

sion a déclaré: "L'Inde n'est disposée à retirer du Cachemire ce que l'on pourrait appeler le "gros" de ses forces, qu'elles soient mesurées quantitativement ou qualitativement, qu'à condition qu'un accord intervienne avec le Pakistan sur la dissolution et le désarmement des forces du Cachemire "azad"<sup>3/</sup>.

d) Le Premier Ministre de l'Inde a rejeté toutes les propositions de démilitarisation de l'Etat faites par sir Owen Dixon, représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Ce dernier a déclaré ce qui suit dans son rapport, en date du 15 septembre 1950, au Conseil de sécurité:

"A la fin, j'ai acquis la conviction que l'on n'obtiendrait jamais l'assentiment de l'Inde à une démilitarisation telle que je la concevais, ni la mise en vigueur, pendant la période du plébiscite, des dispositions que je regardais comme indispensables pour permettre l'organisation du plébiscite dans des conditions offrant une protection suffisante contre l'intimidation et toutes autres formes d'influence et d'abus de nature à compromettre la liberté et l'impartialité de la consultation populaire." [S/1791, par. 52.]

20. Il y a dans le discours du représentant de l'Inde deux points d'importance secondaire auxquels je voudrais m'arrêter brièvement avant d'aborder le point suivant.

21. Parlant du statut des Etats princiers à la veille du partage, M. Krishna Menon a dit:

"(...) Il est exact, comme le souligne le mémorandum de la mission du Cabinet britannique, que ces Etats pouvaient examiner certains problèmes politiques autres que celui de leur accession à l'un ou l'autre dominion; mais ils n'étaient pas des Etats indépendants comme le sont, par exemple, la Colombie, Cuba, la France, ou les autres pays représentés au Conseil, car ils n'avaient pas de statut juridique international." [762ème séance, par. 26.]

22. J'avoue ne savoir que penser lorsque je compare ces paroles à la déclaration relative à la politique du Gouvernement de l'Inde qu'a faite au Conseil même, en janvier 1948, M. Gopaldaswamy Ayyangar, et sur laquelle le représentant de la Chine a appelé l'attention l'autre jour. M. Gopaldaswamy Ayyangar a dit:

"La question du statut futur du Cachemire vis-à-vis des Etats voisins et du monde en général, et une autre question, celle de savoir s'il ne devrait pas renoncer à son union avec l'Inde et soit demander son rattachement au Pakistan, soit demeurer indépendant, avec le droit de demander son admission à l'Organisation des Nations Unies, sont, nous l'avons reconnu, des problèmes qui doivent être résolus par la libre décision du peuple du Cachemire, décision qu'il prendra lorsqu'il aura retrouvé une vie normale." [227ème séance, p. 29.]

23. Dans son discours, le représentant de l'Inde a suggéré que le fait que le Conseil de sécurité a examiné cette question le 23 décembre 1952 — "il y a donc plus de quatre ans, cette précision n'est pas dénuée d'importance" — indiquait peut-être qu'il n'y avait pas crise en l'espèce. Il est exact que l'affaire a été examinée pour la dernière fois par le Conseil de sécurité vers la fin de décembre 1952. Une série de

<sup>3/</sup> *Ibid.*, par. 245.



December 1952. Thereafter followed a round of negotiations with the United Nations Representative for India and Pakistan and on his recommendation negotiations began between the Governments of India and Pakistan. It was not that, the case having been considered by the Security Council towards the end of 1952, everyone went to sleep over it. It is a pity that the representative of India does not recognize the efforts made by the United Nations Representative and the value of the strenuous efforts made by the Prime Minister of Pakistan to resolve this question peacefully in direct parleys with the Prime Minister of India in 1953, 1954 and 1955 in London, Karachi and New Delhi. He tries to brush everything aside by implying that, as the case was last considered in the Security Council on 23 December 1952 and has not so far been raised here since, it should be taken as settled.

24. Much has been made by the representative of India of the advice that I have said Lord Mountbatten tendered to the Indian Princes on the question of accession in his address to them on 25 July 1947. A copy of my speech is before me. The relevant portion dealing with this question is included in the ninth paragraph of my statement [761st meeting, para. 13]. The only quotation from Lord Mountbatten's address that I have used is given in that paragraph and was repeated by the representative of India himself. Lord Mountbatten did, however, advise the Princes to take into account the communal composition of their States in arriving at a decision regarding accession, as would appear from the same diary of an Englishman which has been quite copiously quoted by Mr. Krishna Menon. I recollect that Mr. Menon denied in his speech the fact that Lord Mountbatten had said that the communal composition of the States should be taken into account when deciding the question of accession. The quotation is from pages 357 to 358 of Mission with Mountbatten:<sup>4/</sup>

"On 25 July, after prolonged efforts to achieve some unity of purpose among them, [the Indian Princes] Lord Mountbatten spoke to them in the Chamber of Princes for the last time in his capacity as Crown Representative. He took the initiative in advising them all to accede to one or other of the two new Dominions as the effective successor Powers to the British Raj.

"The basic principle of Accession was that it vested in the personal discretion of the Ruler, since he was an autocrat. But it was recognized that this discretion should be qualified by the geographical contiguity of the State to the successor Dominion, the communal composition of the State, and a plebiscite if necessary to ascertain the will of the people."

25. That this position was also accepted by the Government of India there can hardly be any doubt. In its telegram dated 22 September 1947, more than a month before the acceptance by the Government of India of the spurious offer of accession by the Ruler of Jammu and Kashmir, the Government of India

<sup>4/</sup> Alan Campbell-Johnson, Mission with Mountbatten, London, Robert Hale Limited, 1952.

négociations ont ensuite eu lieu avec le représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan et, sur sa recommandation, les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan ont entamé des pourparlers. On ne saurait dire que, l'affaire ayant été examinée par le Conseil de sécurité vers la fin de 1952, tout en est resté là. Il est regrettable que le représentant de l'Inde ne reconnaisse pas ce qu'a fait le représentant des Nations Unies et la valeur des efforts soutenus que le Premier Ministre du Pakistan a déployés pour résoudre pacifiquement cette question lors de négociations directes avec le Premier Ministre de l'Inde en 1953, 1954 et 1955, à Londres, à Karachi et à New-Delhi. Il tente de faire oublier tout cela en donnant à entendre que, puisque la question a été examinée pour la dernière fois au Conseil de sécurité le 23 décembre 1952 et qu'elle n'y a plus été soulevée depuis lors, il y a lieu de la considérer comme réglée.

24. Le représentant de l'Inde s'est beaucoup étendu sur ce que j'ai dit de l'avis donné par lord Mountbatten aux princes indiens au sujet de l'accession, dans son allocution du 25 juillet 1947. J'ai ici le texte de mon discours. Le passage traitant de cette question se trouve au neuvième paragraphe de mon discours [761ème séance, par. 13]. Le seul extrait que j'aie cité de l'allocution de lord Mountbatten est dans ce paragraphe, et il a été repris par le représentant de l'Inde lui-même. Toutefois, lord Mountbatten a conseillé aux princes de tenir compte, pour prendre une décision relative à l'accession, de la composition des communautés religieuses de leurs Etats, ainsi qu'il ressort d'ailleurs du journal tenu par un Anglais que M. Krishna Menon a très abondamment cité. Je me rappelle que, dans son discours, M. Menon a nié que lord Mountbatten ait dit qu'il y avait lieu de tenir compte de la composition des communautés religieuses des Etats pour prendre une décision au sujet de l'accession. L'extrait en question se trouve aux pages 357 et 358 de l'ouvrage de Campbell-Johnson<sup>4/</sup>:

"Le 25 juillet, après des efforts prolongés en vue d'aboutir à une certaine unité d'objectif entre les princes indiens, lord Mountbatten s'adressa à eux pour la dernière fois, à la Chambre des princes, en sa qualité de représentant de la Couronne. Il prit l'initiative de conseiller à tous d'accéder à l'un ou à l'autre des deux nouveaux dominions, successeurs effectifs de l'Empire britannique.

"Le principe fondamental en matière d'accession était qu'elle relevait de la discrétion personnelle des chefs d'Etat, puisqu'il s'agissait d'autocrates. Mais il était admis qu'on devait, dans chaque cas, tenir compte de la contiguïté géographique de l'Etat par rapport aux dominions successeurs, de la composition des communautés religieuses de l'Etat, et d'un plébiscite, si cela se révélait nécessaire, pour déterminer la volonté de la population."

25. On peut difficilement douter que ce point de vue ait aussi été admis par le Gouvernement de l'Inde. Dans son télégramme du 22 septembre 1947, plus d'un mois avant que le Gouvernement de l'Inde n'accepte l'offre frauduleuse d'accession du souverain de l'Etat de Jammu et Cachemire, le Gouvernement

<sup>4/</sup> Alan Campbell-Johnson, Mission with Mountbatten, Londres, Robert Hale Limited, édit., 1952.

considered the acceptance of Junagadh's accession by Pakistan as an encroachment on Indian sovereignty and territory. It characterized it as, and here I quote from the Government of India's communication, "a clear attempt to cause disruption in the integrity of India by extending influence and boundaries of the Dominion of Pakistan in utter violation of principles on which partition was agreed upon and effected". The reason was that Junagadh was a predominantly Hindu majority State with a Muslim ruler.

26. My authority for saying so is the Government of India's communication dated 21 August 1947 to the Government of Pakistan with regard to the accession of Junagadh to Pakistan. The Government of India said at that time:

"This decision has created a very awkward situation for the Dominion of India. Both from the practical and administrative points of view, geographical contiguity is the most important factor, and it was made clear by H. E. the Viceroy that it should be the main criterion to be followed by the State in deciding to which of the two Dominions they accede. Further, of the total population of 671,719 in the State only 127,814 are Muslims; the State is thus a predominantly Hindu State, and an important decision like this cannot surely be taken by its Ruler without regard to the wishes of its people."

27. Again, in a telegram dated 26 September 1947 the Government of India, explaining the position of Junagadh to the Government of Pakistan, said in part: "The State has a population of approximately 671,000 of whom about 543,000 or 81 per cent are non-Muslims."

28. To say, therefore, at this late stage that the communal composition of the Princely States had no bearing whatsoever on the issue of accession is not at all tenable. Is it that a Muslim Ruler of a predominantly Hindu State had no option but to accede to India because the will of the people could be assumed to be in favour of such an accession, and a Hindu Ruler of a predominantly Muslim State had also no option but to accede to India because the will of the Hindu autocrat could be assumed to be in favour of accession to India, and the will of the people did not matter? In other words, what India says is, "Heads I win, and tails you lose." Mr. Menon, in stating the legal position and policy of his Government with respect to the question of the accession of Princely States, was understandably silent about Junagadh.

29. The Indian representative took some time of the Security Council in explaining the circumstances in which a standstill agreement between the State of Jammu and Kashmir and India was not concluded. I must admit that the argument was not entirely intelligible to me. What is it that the representative of India wanted to convey to the Security Council? Was it that the State of Jammu and Kashmir approached the Government of India for a standstill agreement on 12 August, three days before the Government of India came into existence as a successor authority to the departing British? If so, what does it show? Does it show that the standstill agreement, which the State

de l'Inde considèrait l'acceptation par le Pakistan de l'accession du Junagadh comme une violation de la souveraineté de l'Inde et de son territoire. Il regardait cette acceptation — je cite le texte de sa communication — comme une "tentative visant clairement à porter atteinte à l'intégrité de l'Inde en étendant l'influence et les frontières du Dominion du Pakistan en violation manifeste des principes d'après lesquels le partage a été consenti et réalisé". La raison en était que le Junagadh était un Etat à majorité hindoue, dont le souverain était musulman.

26. Je me fonde pour dire cela sur la communication adressée le 21 août 1947 par le Gouvernement de l'Inde au Gouvernement du Pakistan touchant l'accession du Junagadh au Pakistan. Le Gouvernement de l'Inde déclarait à cette époque:

"Cette décision a créé une situation très difficile pour le Dominion de l'Inde. Du point de vue pratique et administratif, la contiguïté géographique est le facteur le plus important, et Son Excellence le Vice-Roi a précisé qu'elle devait être le critère principal à considérer par un Etat pour décider auquel des deux dominions il accéderait. Au surplus, sur une population totale de 671.719 personnes, l'Etat ne compte que 127.814 musulmans. Il s'agit donc d'un Etat à majorité hindoue, et une décision de cette importance ne saurait être prise par le souverain sans égard au désir de la population."

27. De même, dans un télégramme en date du 26 septembre 1947, le Gouvernement de l'Inde, exposant la situation du Junagadh au Gouvernement du Pakistan, déclarait: "L'Etat a une population d'environ 671.000 personnes, dont près de 543.000, soit 81 pour 100, sont des non-musulmans."

28. C'est pourquoi l'on ne peut soutenir aujourd'hui que la composition des communautés religieuses des Etats princiers n'a eu aucune incidence sur la question de l'accession. Ou bien veut-on prétendre que le souverain musulman d'un Etat à majorité hindoue n'avait pas d'autre choix que l'accession à l'Inde parce qu'on pouvait présumer que telle était la volonté de la population, et que le souverain hindou d'un Etat à majorité musulmane n'avait pas d'autre choix que l'accession à l'Inde parce qu'on pouvait présumer que l'autocrate hindou était favorable à cette solution et que la volonté de la population ne comptait pas? En d'autres termes, ce que dit l'Inde, c'est: "Pile, je gagne; face, vous perdez." On comprend que, lorsqu'il a exposé la position juridique et la politique de son gouvernement en ce qui concerne la question de l'accession des Etats princiers, M. Menon n'ait rien dit du Junagadh.

29. Le représentant de l'Inde a exposé assez longuement au Conseil de sécurité les circonstances dans lesquelles l'Etat de Jammu et Cachemire et l'Inde n'ont pas conclu d'accord de statu quo. Je dois reconnaître que je n'ai pas entièrement compris la thèse qu'il soutenait. Que voulait-il faire comprendre au Conseil de sécurité? Voulait-il indiquer que l'Etat de Jammu et Cachemire a pressenti le Gouvernement de l'Inde en vue de la conclusion d'un accord de statu quo le 12 août, c'est-à-dire trois jours avant que le Gouvernement indien ne commence à exister en tant que successeur des Britanniques qui quittaient le pays? S'il en est ainsi, qu'est-ce que cela prouve? Cela

concluded with Pakistan, was being used only as a cover to lull the suspicions of the Muslim population of the State, while all the time attempts were being made by the Hindu Maharaja in collusion with the Government of India to stage-manage an accession of the State to the Union of India? If everything had been above-board, why did not the Government of India accept the offer of a standstill agreement? The so-called accession of the State took place on 27 October 1947. Does the Indian representative mean to say that between 12 August and 26 October no one could physically leave the State of Jammu and Kashmir and go to Delhi in order to present his document of a standstill agreement?

30. Then, it has been said that the Government of India had a particular form for a standstill agreement, which included subjects like defence, and so forth. May I inform the Security Council that the form was common to the two successor authorities, and the telegrams from the State of Jammu and Kashmir to the Governments of India and Pakistan offering standstill agreements were couched in identical language. They read as follows:

"Jammu and Kashmir Government would welcome standstill agreements with the Government of Pakistan (or India) on all matters on which these exist at the present moment with outgoing British Government. It is suggested that existing arrangements should continue pending settlement of details and formal execution of fresh agreement."

This offer was accepted by Pakistan but was not accepted by India.

31. In his letter dated 1 October 1949 to the Chairman of the United Nations Commission for India and Pakistan, the Minister for Kashmir Affairs of the Government of Pakistan said, in part:

"The Government of India, without making any reference to Pakistan which under the standstill agreement was responsible, inter alia, for the defence and external affairs of the Jammu and Kashmir State, flew in large forces to occupy and subjugate the State, thus entering upon a course of aggression against the people of Jammu and Kashmir, which is still continuing and which can only end with the complete withdrawal of the Indian armed forces from the State."<sup>5/</sup>

32. The purported accession by the Maharaja in 1947 did not, as Mr. Menon now argues, end the matter of Kashmir's accession. By accepting the resolution of the United Nations Commission for India and Pakistan of 5 January 1949, India accepted that the status of Kashmir remained to be decided. It remained to be decided not by India alone or by Pakistan alone or by the Government of Kashmir alone—it remained to be

<sup>5/</sup> Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430/Add.1, annex 42, para. 4.

prouve-t-il que l'accord de statu quo que cet Etat avait conclu avec le Pakistan ne servait que de façade pour dissiper les soupçons de la population musulmane de l'Etat, alors que pendant tout ce temps le maharajah hindou, de connivence avec le Gouvernement indien, essayait de préparer un rattachement de l'Etat à l'Union indienne? S'il n'y avait rien de louche dans tout cela, pourquoi le Gouvernement indien n'a-t-il pas accepté l'offre d'un accord de statu quo? Le prétendu rattachement de l'Etat a eu lieu le 27 octobre 1947. Le représentant de l'Inde veut-il dire que, entre le 12 août et le 26 octobre, personne n'a eu la possibilité matérielle de quitter l'Etat de Jammu et Cachemire et de se rendre à Delhi pour y présenter un projet d'accord de statu quo?

30. Il a été dit ensuite que le Gouvernement indien était en faveur d'une certaine formule d'accord de statu quo, portant notamment sur des questions telles que défense nationale, etc. Puis-je faire savoir au Conseil de sécurité que la formule était commune aux deux autorités qui avaient succédé aux Britanniques, et que les télégrammes par lesquels l'Etat de Jammu et Cachemire proposait au Gouvernement indien et au Gouvernement pakistanais des accords de statu quo étaient rédigés en termes identiques? En voici le texte:

"Le Gouvernement du Jammu et Cachemire serait heureux de conclure des accords de statu quo avec le Gouvernement pakistanais (indien) sur toutes les questions qui font actuellement l'objet d'accords avec le Gouvernement britannique qui se retire de l'Inde. Les dispositions actuelles pourraient être maintenues en vigueur jusqu'à ce que l'on mette au point les détails d'un nouvel accord et jusqu'à l'application effective de cet accord."

Cette offre a été acceptée par le Pakistan, mais non par l'Inde.

31. Dans la lettre qu'il a adressée le 1er octobre 1949 au Président de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, le Ministre pour les affaires du Cachemire du Gouvernement du Pakistan déclarait notamment:

"Le Gouvernement de l'Inde, sans donner le moindre avertissement au Pakistan, qui, aux termes de l'accord de statu quo, était responsable, notamment, de la défense et des relations extérieures de l'Etat de Jammu et Cachemire, a envoyé des forces importantes pour occuper et réduire l'Etat, entreprenant ainsi contre la population de Jammu et Cachemire une agression qui se poursuit encore et qui ne pourra prendre fin que quand les forces armées de l'Inde se seront complètement retirées de l'Etat."<sup>5/</sup>

32. Le prétendu rattachement opéré par le maharajah en 1947 n'a pas mis fin, comme M. Menon le prétend maintenant, à la question du rattachement du Cachemire. En acceptant la résolution de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan en date du 5 janvier 1949, l'Inde acceptait que le statut du Cachemire restât en suspens. La décision ne devait pas être prise par l'Inde seule ou par le Pakistan seul,

<sup>5/</sup> Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 7, document S/1430/Add.1, annexe 42, par. 4.

decided by the agreed method of a free and impartial plebiscite that should be conducted under the auspices of the United Nations. It was also decided, as far back as 5 January 1949, that no unilateral act by India or Pakistan would relieve the parties of the solemn international obligation to abide by or take whatever action would be necessary to give effect to the will of the people of Kashmir as accepted under the agreed plebiscite.

33. We are now told that in adopting its Constitution of 1950, India has made itself powerless to honour its commitments. Let us assume that the Constitution of India does make it impossible for one of the Constituent States of India to secede. It does not follow that Kashmir, the accession of which is now in dispute, could not accede to Pakistan. Mr. Menon, if I have re-read his statement correctly, carefully refrained from adverting to this point. Mr. Menon surely cannot contend seriously that a Constituent State, which Kashmir is not, could not change its status with the consent of the Union. India agreed to give any consent necessary for this purpose when it agreed to the plebiscite. But suppose the Constitution of India prohibits the Government of India from honouring its international commitments; can that be pleaded before an international body? Suppose India, under a Constitution framed by itself unilaterally, incorporated the State of Texas into India, what would be the legal implications? Would it be binding on the people of Texas?

34. The force of logic has driven the representative of India to the extreme position of now denying that India ever undertook to abide by the results of a plebiscite. It is here that I venture to believe that Mr. Krishna Menon has been carried away by his own rhetoric. Mr. Menon stated that the 5 January 1949 resolution uses the verb "will" rather than the verb "shall" in the provision for the plebiscite. [763rd meeting, para. 70]. I am advised that these verbs even in private contracts are used interchangeably. As between Governments, the same is the case, the practice being to prefer the verb "will" as sounding more dignified, but certainly never to let one party or another slip out of the commitment it has said it will carry out. Of course, grammarians may remind us that "I will" corresponds to "you shall", just as "I shall" corresponds to "you will". But enough of this. No country, including India, could ever take this battle of "will" or "shall" seriously. Here I should like to make this remark. Suppose Mr. Krishna Menon were to say tomorrow that: I will destroy the international reputation of India and nobody shall save it. Now we, as friends of India, are not going to be really guided or misled by the use of "shall" or "will". We shall see what is really good for the international reputation of India and not whether Mr. Krishna Menon has used the word "shall" or "will" in that connexion.

ni par le Gouvernement du Cachemire seul, mais elle devait être prise grâce à l'application d'une méthode convenue d'un commun accord, à savoir un plébiscite libre et impartial qui devait se dérouler sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il a été également décidé, dès le 5 janvier 1949, qu'aucun acte unilatéral de l'Inde ou du Pakistan ne pourrait dégager les parties de l'obligation internationale solennelle de respecter la volonté de la population du Cachemire et de prendre les mesures nécessaires pour que cette volonté puisse s'exprimer au moyen du plébiscite convenu.

33. On nous dit aujourd'hui qu'en adoptant sa Constitution de 1950 l'Inde s'est placée dans l'impossibilité de faire honneur à ses engagements. Admettons que la Constitution de l'Inde empêche l'un des Etats qui constituent l'Union indienne de faire sécession. Il ne s'ensuit pas que le Cachemire, dont le rattachement est actuellement en cause, ne puisse s'unir au Pakistan. M. Menon, si j'ai bien relu sa déclaration, s'est abstenu avec soin de faire allusion à cet aspect de la question. M. Menon ne saurait soutenir sérieusement que même un des Etats qui constituent l'Union indienne, ce qui n'est pas le cas du Cachemire, ne pourrait pas changer de statut avec le consentement de l'Union. L'Inde s'est engagée à donner tout consentement nécessaire à cette fin lorsqu'elle a accepté le plébiscite. Mais supposons que la Constitution de l'Inde interdise au gouvernement de tenir ses engagements internationaux; cet argument peut-il être invoqué devant un organisme international? Supposons que l'Inde, en vertu d'une constitution qu'elle a établie elle-même de façon unilatérale, ait incorporé l'Etat du Texas à l'Union. Quelles en seraient les conséquences juridiques? Un tel acte lierait-il la population du Texas?

34. La force de la logique a conduit le représentant de l'Inde à cette position extrême qui consiste à nier aujourd'hui que l'Inde se soit jamais engagée à se conformer aux résultats d'un plébiscite. J'irai jusqu'à dire que M. Menon s'est laissé emporter par son éloquence. M. Krishna Menon a déclaré que, dans les dispositions de la résolution du 5 janvier 1949, qui ont trait au plébiscite, il est fait usage de l'auxiliaire "will" au lieu de l'auxiliaire "shall" [763ème séance, par. 70]. Pour autant que je le sache, ces deux verbes sont employés indifféremment, même dans les contrats entre particuliers. Il en est de même entre gouvernements, l'usage étant de donner la préférence à l'auxiliaire "will" parce qu'il est plus solennel, mais certainement pas de permettre à une partie de se soustraire à un engagement qu'elle a déclaré vouloir tenir. Bien entendu, les grammairiens pourraient nous rappeler que "I will" correspond à "you shall", exactement comme "I shall" correspond à "you will", mais je n'insisterai pas sur ce point. Aucun pays, pas même l'Inde, ne saurait prendre au sérieux cette querelle du "will" ou du "shall". J'aimerais faire à ce propos l'observation suivante: Supposons que M. Krishna Menon dise demain: "I will destroy the international reputation of India and nobody shall save it." En tant qu'amis de l'Inde, nous n'allons pas nous laisser guider ou égarer par l'emploi de "shall" ou de "will". Nous rechercherons ce qui est vraiment bon pour la réputation internationale de l'Inde, et non pas si M. Krishna Menon a employé à ce sujet le mot "shall" ou le mot "will".

35. The record is against the representative of India's argument that India never undertook to abide by the results of a plebiscite.

36. First, in his letter dated 27 October 1947 to the Maharaja of Jammu and Kashmir, the Governor-General of India promised a reference on this question to the will of the people.

37. Second, in various telegrams which the Prime Minister of India sent to the Prime Minister of Pakistan and to which I have already referred in my opening address [761st meeting], the Indian Prime Minister categorically promised that the question of accession will be decided by a plebiscite of the people of Kashmir. Let me recall to the Security Council Mr. Nehru's telegram of 31 October 1947 to the Prime Minister of Pakistan:

"Kashmir's accession to India was accepted by us"—that is, by India—"at the request of the Maharaja's Government and the most numerous representative popular organization in the State, which is predominantly Muslim. Even then it was accepted on condition that as soon as the invader had been driven from Kashmir soil and law and order restored, the people of Kashmir would decide the question of accession. It is open to them to accede to either Dominion then. Our assurance that we shall withdraw our troops from Kashmir as soon as peace and order are restored and leave the decision regarding the future of this State to the people of the State is not merely a pledge to your Government but also to the people of Kashmir and to the world."

These are the words of the great Prime Minister of India who, on 26 January 1957, dishonouring all these pledges, has annexed the State of Kashmir without consulting the people of that State.

38. Third, paragraph 1 of the 5 January 1949 resolution [S/1196, para. 15], which has been freely accepted by the Government of India and is, therefore, binding on it, lays down that the question of accession of the State of Jammu and Kashmir to India or Pakistan will be decided by a free and impartial plebiscite to be conducted by the United Nations.

39. Fourth, it has been understood all along in the Security Council that there is agreement between the parties that the question of accession of the Jammu and Kashmir State shall be decided by means of a free and impartial plebiscite.

40. Fifth, the joint communiqué which the Prime Ministers issued on 20 August 1953, as a result of the direct parleys which took place between them in Delhi, lays down categorically that the question of accession will be decided by means of a free and impartial plebiscite. The Indian representative took exception to my question as to whether his arguments represented the true picture in the mind of the Prime Minister and the people of India. I, in my turn, take exception to the suggestion that the 20 August 1953 communiqué was signed by the Indian Prime Minister with mental

35. Les faits contredisent l'argument du représentant de l'Inde selon lequel ce pays ne s'est jamais engagé à s'incliner devant les résultats d'un plébiscite. Je me permettrai à cet égard de rappeler les cinq faits suivants:

36. Premièrement, dans la lettre qu'il a adressée au maharajah de Jammu et Cachemire, le 27 octobre 1947, le Gouverneur général de l'Inde a promis que la population serait consultée sur cette question;

37. Deuxièmement, dans divers télégrammes que le Premier Ministre de l'Inde a adressés au Premier Ministre du Pakistan et que j'ai déjà mentionnés dans ma première intervention [761<sup>ème</sup> séance], le Premier Ministre de l'Inde a promis de façon catégorique que la question du rattachement serait résolue par un plébiscite de la population du Cachemire. Permettez-moi de rappeler au Conseil le télégramme que M. Nehru a adressé le 31 octobre 1947 au Premier Ministre du Pakistan:

"Nous avons accepté le rattachement du Cachemire à l'Inde à la demande du gouvernement du maharajah et de l'organisation populaire qui est numériquement la plus représentative de l'Etat, où les musulmans l'emportent. En outre, nous l'avons accepté à condition que la population du Cachemire se prononce à ce sujet dès que l'envahisseur aura été chassé du territoire et que l'ordre public aura été rétabli. La population pourra alors se rattacher à l'un ou l'autre dominion. L'engagement de retirer nos troupes du Cachemire une fois la paix et l'ordre rétablis et de laisser aux habitants le soin de décider de l'avenir de l'Etat, nous le prenons non seulement devant votre gouvernement, mais aussi devant la population du Cachemire et devant le monde."

Ce sont là les propres paroles de ce grand Premier Ministre de l'Inde qui, le 26 janvier 1957, faisant fi de tous ces engagements, a annexé l'Etat du Cachemire sans consulter la population.

38. Troisièmement, le paragraphe 1 de la résolution du 5 janvier 1949 [S/1196, par. 15], qui a été librement accepté par le Gouvernement indien et qui, par conséquent, le lie, précise que la question du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan sera décidée d'une façon démocratique au moyen d'un plébiscite libre et impartial qui aura lieu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

39. Quatrièmement, il a toujours été entendu au Conseil de sécurité que les parties sont d'accord pour que la question du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire soit décidée au moyen d'un plébiscite libre et impartial.

40. Cinquièmement, dans le communiqué commun que les Premiers Ministres ont publié le 20 août 1953 à la suite des entretiens directs qu'ils ont eus à Delhi, il est dit expressément que la question du rattachement sera décidée au moyen d'un plébiscite libre et impartial. Le représentant de l'Inde s'est offusqué lorsque j'ai demandé si ses arguments donnaient une image exacte de ce que pensaient le Premier Ministre et le peuple de l'Inde. Je m'offusque à mon tour lorsque j'entends insinuer que le communiqué du 20 août 1953 aurait été signé par le Premier Ministre de l'Inde avec

reservations. Yet, what business did any responsible member of the Government of India have in agreeing to appoint a Plebiscite Commissioner if the Constitution of his country forbade his Government from carrying out the terms of the plebiscite? What is it that Mr. Menon wants the Security Council to believe: that the Government of India was all along consciously misleading everyone with regard to its true intentions? Surely, as late as 20 August 1953, it was the official view that the Indian Constitution permitted the Government of India to fulfil its international commitments made to the people of Kashmir, to Pakistan and to the world through the Security Council.

41. The Indian representative states that the resolution of 5 January 1949 is subsidiary to the resolution of 13 August 1948. How it is so has not been explained. The surprising part of it is that while he accepts all the provisions of the 13 August 1948 resolution of the Commission with regard to partial demilitarization of the State of Jammu and Kashmir in addition to paragraph 4(a) and (b) of the 5 January 1949 resolution of the Commission, which also deals with the question of demilitarization, he does not accept the validity of the other clauses of the 5 January 1949 resolution. We are in complete agreement with him that the plebiscite is not to take place until demilitarization has been carried out. Up to date, the ingenuity of the Indian side has been entirely concentrated on avoiding this demilitarization.

42. Mr. Menon now says that because no truce agreement has been reached, the obligation to hold a plebiscite failed. There is of course nothing in the agreement to support this position; but in seeking to avoid the obligation to hold a plebiscite, Mr. Menon would have the Council overlook the prior obligation to secure the demilitarization of the state. This prior obligation is still valid, but we hear nothing from Mr. Menon about it other than that it has not been fulfilled.

43. When the direct talks between the two Prime Ministers were called off, long after the joint communiqué of 20 August 1953, the reason was not that the Prime Minister of India considered a plebiscite impossible. The reason as put forward by India was that the receipt by Pakistan of military aid from the United States of America had changed the situation.

44. I anticipated this excuse and most of the others mentioned by Mr. Menon and they are discussed in my opening statement. To the usual list, Mr. Menon has added the new excuse that an unreasonable period of time has elapsed since the conclusion of the international agreement. The representative of India now tells us that these excuses are "changed conditions" justifying the release of the Government of India from the obligation to co-operate in holding a plebiscite in Kashmir. Mr. Menon eschewed the Latin phrase he clearly had in mind—the doctrine *rebus sic stantibus*. This doctrine has never been applied by an international tribunal and indeed was emphatically rejected by the Security Council in another case which came before it

certaines arrière-pensées. Pourtant, comment se fait-il qu'un membre responsable du Gouvernement indien ait accepté la désignation d'un Administrateur du plébiscite, si la Constitution de l'Inde interdit à ce gouvernement d'exécuter les clauses du plébiscite? Qu'est-ce que M. Menon demande au Conseil de sécurité de croire: que le Gouvernement indien a consciemment, depuis toujours, trompé tout le monde sur ses véritables intentions? Il est certain que, le 20 août 1953 encore, l'attitude officielle était que la Constitution de l'Inde autorisait le Gouvernement indien à s'acquitter des engagements internationaux qu'il avait pris devant le peuple du Cachemire, devant le Pakistan et, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, devant le monde.

41. Le représentant de l'Inde déclare que la résolution du 5 janvier 1949 est subordonnée à celle du 13 août 1948, mais il n'a pas expliqué pourquoi. Ce qui est surprenant c'est que, tout en acceptant l'ensemble des dispositions de la résolution de la Commission en date du 13 août 1948 qui ont trait à la démilitarisation partielle de l'Etat de Jammu et Cachemire, ainsi que les dispositions des alinéas a et b du paragraphe 4 de la résolution de la Commission en date du 5 janvier 1949, qui concernent également la question de la démilitarisation, le représentant de l'Inde ne reconnaisse pas la validité des autres dispositions de la résolution du 5 janvier 1949. Nous sommes entièrement d'accord avec lui pour affirmer que le plébiscite ne doit pas avoir lieu tant qu'il n'aura pas été procédé à la démilitarisation. Jusqu'à présent, l'Inde a consacré toute son ingéniosité à éviter cette démilitarisation.

42. M. Menon déclare maintenant que, puisque aucun accord de trêve n'a été conclu, l'obligation de procéder à un plébiscite disparaît. Bien entendu, aucune disposition de l'accord ne justifie cette attitude; mais en essayant de se dérober à l'obligation de procéder à un plébiscite, M. Menon voudrait que le Conseil ne tienne pas compte de l'obligation antérieure d'assurer la démilitarisation de l'Etat. Cette obligation antérieure est toujours valable, mais M. Menon n'en parle pas, si ce n'est pour dire qu'elle n'a pas été exécutée.

43. Lorsque les entretiens directs entre les deux Premiers Ministres furent suspendus, bien après le communiqué commun du 20 août 1953, ce n'était pas parce que le Premier Ministre de l'Inde jugeait un plébiscite impossible. La raison donnée par l'Inde était que le Pakistan, en recevant une aide militaire des Etats-Unis d'Amérique, avait modifié la situation.

44. J'avais prévu cette excuse, comme la plupart des autres excuses invoquées par M. Menon, aussi les ai-je passées en revue dans ma première déclaration. Cependant, M. Menon en a ajouté une nouvelle à sa liste habituelle: depuis la conclusion de l'accord international, il se serait écoulé trop de temps. Le représentant de l'Inde invoque maintenant des "changements de circonstances" qui permettraient au Gouvernement indien de se considérer comme dégagé de l'obligation de coopérer à l'organisation d'un plébiscite au Cachemire. M. Menon a évité de citer les mots latins auxquels il pensait très certainement: *rebus sic stantibus*. Cette doctrine n'a jamais été appliquée par une instance internationale; de fait,

in 1947. If the doctrine has any application at all, the circumstances that have changed must have been directly related to the obligation undertaken and present in the minds of those who incurred the obligation.

45. Mr. Menon has not met the burden of the argument he has undertaken of showing the necessary factual relation between the preservation of the conditions he says have changed and the obligation he seeks to avoid. To take only one example, he has not shown that the agreement to hold a plebiscite was made on the condition that a particular balance of force within the borders of India and Pakistan prior to and at the time of the plebiscite had to be maintained. Have the circumstances changed that were in the minds of India, Pakistan and the Security Council? Has the geography of Kashmir changed? Do rivers no longer flow into Pakistan? Has the contour of the mountains changed making the State more contiguous to India or less to Pakistan than it was? Has the communal composition of the State changed excepting in the province of Jammu?

46. There also, paragraph 6 of the 5 January 1949 resolution of the Commission can restore the status quo ante. What is it that has changed? If more schools have been established in the Jammu and Kashmir State, more hospitals built there, more irrigation facilities provided to the people, more roads opened up for communication, do these changes lead one to the conclusion that the people of Jammu and Kashmir State should be denied the right of self-determination? How does the argument sound to the Security Council, that people should be denied their liberty because economic advantages have accrued to the Jammu and Kashmir State by continued illegal association with India? Many more benefits than these had accrued to India itself under the British, but how did India itself react to them? Did they not kill and shoot those benefactors in their effort to gain their freedom? Why did Mr. Nehru prefer imprisonment? He preferred freedom to these improvements.

47. And remember, the British only deferred freedom. The representative of India argues not for deferment of the plebiscite. The question of freedom for the people of Kashmir is closed, according to him, because of what? Better roads and schools and lower monetary debts? The Hindus were not alone in preferring self-determination. Their Muslim brothers also went to prison in the cause of liberty, as they are now suffering detention in Kashmir in the same cause. Muslims as well as Hindus will not sell their birth-right for a mess of pottage.

48. I beg to submit that there has been no change that impairs the imperative necessity of holding the agreed plebiscite. The Government of Pakistan maintains that

elle a été expressément rejetée par le Conseil de sécurité à l'occasion d'une autre affaire dont il avait été saisi en 1947. A supposer que cette doctrine puisse être jamais appliquée, il faut que les changements de circonstances aient un rapport direct avec l'obligation assumée et que lesdites circonstances aient été présentes à l'esprit de ceux qui ont assumé l'obligation.

45. M. Menon n'est pas parvenu à montrer, comme il en avait l'intention, le rapport de fait qui existe nécessairement entre le maintien de conditions dont il dit qu'elles ont changé et l'obligation qu'il cherche à esquiver. Pour ne citer qu'un exemple, il n'a pas indiqué que l'accord sur l'organisation d'un plébiscite a été conclu à la condition que soit maintenu un certain équilibre des forces à l'intérieur des frontières de l'Inde et du Pakistan avant et pendant le déroulement des opérations du plébiscite. Les circonstances qui étaient présentes à l'esprit de l'Inde, du Pakistan et du Conseil de sécurité ont-elles changé? La géographie du Cachemire s'est-elle modifiée? Les cours d'eau ne coulent-ils plus vers le Pakistan? Le tracé des montagnes a-t-il changé au point que l'Etat de Jammu et Cachemire se serait rapproché de l'Inde ou éloigné du Pakistan? La composition confessionnelle de l'Etat s'est-elle modifiée, sauf dans la province de Jammu?

46. Ici aussi, l'application du paragraphe 6 de la résolution de la Commission en date du 5 janvier 1949, permet de rétablir le statu quo. Qu'y a-t-il de changé? Si l'on a ouvert davantage d'écoles dans l'Etat de Jammu et Cachemire, bâti davantage d'hôpitaux, aménagé un réseau d'irrigation plus vaste, ouvert à la circulation un plus grand nombre de routes, faut-il en conclure que le peuple de l'Etat de Jammu et Cachemire doit être privé de son droit à disposer de lui-même? Que pense le Conseil de sécurité lorsqu'il entend dire qu'il faut priver la population de l'Etat de Jammu et Cachemire de sa liberté du fait qu'elle retire des avantages économiques d'une association illégale et continue avec l'Inde? L'Inde a retiré des avantages bien plus nombreux de la domination anglaise, mais comment a-t-elle réagi? N'a-t-elle pas tué ses bienfaiteurs, n'a-t-elle pas tiré sur eux dans son effort pour conquérir la liberté? Pourquoi M. Nehru a-t-il préféré être emprisonné? C'est qu'il a préféré la liberté à ces avantages d'ordre économique.

47. Encore doit-on se rappeler que les Britanniques n'ont fait que différer l'octroi de la liberté. Le représentant de l'Inde ne parle pas de différer le plébiscite. Selon lui, la question de la liberté des habitants du Cachemire serait définitivement réglée. Et pourquoi? Parce qu'ils disposent de meilleures routes, de meilleures écoles et parce que la dette publique est moins forte? Les hindous n'étaient pas les seuls à préférer leur droit à disposer d'eux-mêmes. Leurs frères musulmans ont, eux aussi, connu la prison pour la cause de la liberté, tout comme ils sont aujourd'hui détenus dans les prisons du Cachemire pour la même cause. Pas plus que les hindous, les musulmans ne vendront leur droit d'aïnesse pour un plat de lentilles.

48. Je voudrais dire qu'il ne s'est produit aucun changement qui altère la nécessité absolue d'organiser le plébiscite convenu. Le Gouvernement pakistanais

the changes in conditions since 1949 are not such as to relieve either party from the performance of the obligations undertaken in agreeing to the resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949. The same position was accepted by the Security Council when it adopted the resolution of 24 January 1957 [S/3779], reaffirming those and certain other resolutions. I submit that there was never any difference between India and Pakistan over the objective in Kashmir. The objective has always been a free and impartial plebiscite to be conducted under the auspices of the United Nations, as was voluntarily agreed to by the parties under the terms of the 13 August 1948 and 5 January 1949 resolutions of the Commission. The negotiations broke down on the method and the scope of the demilitarization of the State preparatory to the plebiscite. To begin with, India said that it would not agree to any demilitarization programme that did not include in its purview the large-scale disarming and disbanding of the "Azad" Kashmir forces. Although the provision for such disbanding and disarming of these forces existed only in the 5 January 1949 resolution of the Commission, the Government of Pakistan, in a genuine effort to go forward, agreed to telescope the two stages of demilitarization into one. After this had been achieved by India, it dug in its toes on the question of the number of forces that would remain on either side of the ceasefire line. Since then, there has been no agreement on the question of quantum of troops.

49. I would therefore respectfully request the Security Council to go ahead with the consideration of the specific request of the Government of Pakistan that a programme of demilitarization should now be worked out which should make the holding of a free and impartial plebiscite possible.

50. There are many assertions in the statement of the representative of India which have, I submit, no relevance to the question of implementation of the resolutions of the Security Council. The Council will, I think, bear with me if I answer certain of these assertions in order that the record may be set straight.

51. The representative of India has sought to make the Security Council believe that an invasion of the State of Jammu and Kashmir by Pakistan had begun long before the tribesmen entered Kashmir. In this connexion he said:

"Even as early as 10 October, long before the Indian forces had been there, Pakistan had invaded the State of Kashmir." [762nd meeting, para. 75.]

52. Irrespective of the fact that Pakistan had a standstill agreement with the Jammu and Kashmir State and could, therefore, have sent its troops in with perfect justification, I would beg the Security Council to bear with me for a while and listen to what the representative of India himself had to say about this matter in the course of his speech:

"On 28 October 1947 it is recorded in a diary written at the time: 'In the middle of today's Defence Committee, Auchinleck rang up Mountbatten... from Lahore to say that he had succeeded in persuading Jinnah to cancel orders given the previous night for

affirme que les changements de circonstances intervenus depuis 1949 ne sont pas de nature à dégager l'une ou l'autre partie des obligations qu'elles ont assumées en acceptant les résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949. Telle était également la position du Conseil de sécurité lorsqu'il a adopté sa résolution du 24 janvier 1957 [S/3779], dans laquelle il confirme les résolutions précitées ainsi que certaines autres résolutions. J'affirme qu'il n'y a jamais eu de divergences de vues entre l'Inde et le Pakistan sur l'objectif recherché au Cachemire. Cet objectif a toujours été un plébiscite libre et impartial sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, comme les deux parties en sont librement convenues aux termes des résolutions de la Commission du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949. Les négociations sur les méthodes et l'étendue de la démilitarisation de l'Etat antérieurement au plébiscite n'ont pas abouti. Au début, l'Inde a déclaré qu'elle n'accepterait aucun programme de démilitarisation qui ne comprendrait pas le désarmement quasi général et la dispersion des forces du Cachemire "azad". Ce désarmement et cette dispersion des forces "azad" ne sont envisagés que dans la résolution de la Commission en date du 5 janvier 1949, mais, dans son désir sincère d'aboutir, le Gouvernement pakistanais a accepté de grouper en une seule les deux étapes de la démilitarisation. Après avoir obtenu satisfaction sur ce point, l'Inde refusa tout compromis sur la question des effectifs qui demeureraient de chaque côté de la ligne de démarcation fixée au moment de la suspension d'armes. Depuis, on n'est parvenu à aucun accord sur les effectifs.

49. Je voudrais donc prier le Conseil de sécurité de bien vouloir poursuivre l'examen de la demande expresse du Gouvernement pakistanais en vue de l'élaboration à bref délai d'un programme de démilitarisation qui permettrait de procéder à un plébiscite libre et impartial.

50. Dans le discours du représentant de l'Inde, on relève beaucoup d'affirmations qui, à mon avis, n'ont rien à voir avec l'application des résolutions du Conseil de sécurité. Le Conseil me permettra, je l'espère, de répondre à certaines de ces affirmations afin de rétablir les faits.

51. Le représentant de l'Inde a cherché à faire croire au Conseil de sécurité que le Pakistan avait commencé à envahir l'Etat de Jammu et Cachemire bien avant que les hommes des tribus n'aient pénétré dans le Cachemire. Il a dit à ce propos:

"Mais dès le 10 octobre, longtemps avant l'arrivée des forces indiennes, le Pakistan avait envahi l'Etat du Cachemire." [762ème séance, par. 75.]

52. Le Pakistan avait conclu un accord de statu quo avec l'Etat de Jammu et Cachemire, et il était donc parfaitement en droit d'y envoyer ses troupes, mais je voudrais demander au Conseil de sécurité de me permettre de citer ce que le représentant de l'Inde lui-même, dans son discours, a déclaré à ce sujet:

"Le 28 octobre 1947, quelqu'un notait dans un journal: "Au cours de la session du Comité de défense qui s'est tenue aujourd'hui, Auchinleck a téléphoné de Lahore à Mountbatten (...) pour lui dire qu'il avait réussi à persuader Jinnah d'annuler les ordres



Pakistan troops to be moved into Kashmir'." [Ibid., para. 85.]

Expanding this theme the representative of India said in the course of his speech: "Mr. Jinnah gave his order after a conference held on 27 October 1947 at Lahore with Pakistan Army chiefs" [ibid., para. 89].

53. Later on, the representative of India got a little involved in his argument and said that the British Commander-in-Chief was able to persuade Mr. Jinnah to cancel his order for entry of Pakistan troops into the State. What is it exactly that the representative of India sought to make out? That Pakistan troops entered Kashmir on 10 October, or that they entered Kashmir on 28 October; that the British Commander-in-Chief obeyed the orders of Mr. Jinnah and did not invade the State? Why all this attempt to confuse when it is known that the Pakistan Army did not enter the State before May 1948?

54. At this stage I cannot but digress and say that we were probably remiss in our duties and functions in not ordering the Pakistan Army to enter the Jammu and Kashmir State in order to put an end to the reign of terror, the massacre and the wholesale genocide of the Muslim population of the State on which the Maharaja of Jammu and Kashmir has seemed to be bent long before he succeeded in his design to secure the services of the Indian Army to crush the resistance movement.

55. There is one other point which arises at this stage to which, I am afraid, I have to allude with deep sorrow. It is a pity that the representative of India has thought fit to ascribe certain underhand and not entirely honourable motives to the founder of our State, Quaid-i-Azam Mohammad Ali Jinnah, who is no more with us. Speaking about the attempt which the Quaid-i-Azam made to settle this dispute by direct negotiations, the representative of India said:

"Mr. Jinnah invited the Prime Minister [of India] to go to Lahore, but he was unable to go owing to ill health. However, the Governor-General went, and what happened? At that time discussions took place and it was said that both sides should call off their troops; that is to say, the Indian Army should be withdrawn and the raiders, as they were then called, should also leave... Lord Mountbatten asked the common-sense question of how Mr. Jinnah could be responsible for withdrawing the tribesmen if he had no control over them, to which Mr. Jinnah replied: 'If you do this I will call the whole thing off'." [Ibid., para. 95.]

56. I do not know where Mr. Menon got this astounding version of what the Quaid-i-Azam proposed. What actually happened was that the Quaid-i-Azam made a constructive proposal for the solution of the dispute on the basis of complete demilitarization of the State and the holding of a plebiscite under the joint supervision and control of the Governors-General of India and Pakistan. Lord Mountbatten inquired as to what steps

donnés la nuit précédente, aux termes desquels les troupes pakistanaises devaient entrer au Cachemire." [Ibid., par. 85.]

Développant ce thème, le représentant de l'Inde a dit également: "M. Jinnah a donné cet ordre après une conférence tenue à Lahore, le 27 octobre 1947, avec les chefs de l'armée pakistanaise" [ibid., par. 89].

53. Puis, le représentant de l'Inde s'est quelque peu embrouillé dans son raisonnement et a déclaré que le Commandant en chef britannique avait réussi à persuader M. Jinnah d'annuler l'ordre qu'il avait donné de faire entrer des troupes pakistanaises dans l'Etat de Jammu et Cachemire. A quoi voulait exactement en venir le représentant de l'Inde? Voulait-il dire que les troupes pakistanaises étaient entrées au Cachemire le 10 octobre, ou qu'elles y étaient entrées le 28 octobre; que le Commandant en chef britannique avait obéi aux ordres de M. Jinnah et n'avait pas envahi l'Etat? Pourquoi toutes ces tentatives pour embrouiller la question, alors que l'on sait que l'armée pakistanaise n'a pas pénétré dans l'Etat avant le mois de mai 1948?

54. A ce stade, je suis obligé de m'écarter quelque peu de mon sujet et de dire que nous avons peut-être manqué à notre devoir en ne donnant pas à l'armée pakistanaise l'ordre d'entrer dans l'Etat de Jammu et Cachemire pour mettre fin au règne de terreur, aux massacres, à l'anéantissement de la population musulmane de l'Etat que le maharajah de Jammu et Cachemire semblait avoir projetés bien avant qu'il n'ait réussi à s'assurer les services de l'armée indienne pour écraser le mouvement de résistance.

55. Il y a un autre point dont je dois maintenant parler, et c'est avec une grande tristesse que je le mentionne. Il est regrettable que le représentant de l'Inde ait jugé bon d'attribuer des motifs obscurs et assez peu honorables aux actions du fondateur de notre Etat, le Quaid-i-Azam Mohammad Ali Jinnah, qui n'est plus parmi nous. Parlant de la tentative faite par le Quaid-i-Azam pour régler ce différend, le représentant de l'Inde a dit:

"M. Jinnah avait invité le Premier Ministre [de l'Inde] à se rendre à Lahore, mais des raisons de santé l'en avaient empêché. Cependant, le Gouverneur général partit à sa place, et que se passa-t-il? Des entretiens eurent lieu et l'on déclara alors que les deux parties devaient retirer leurs troupes: autrement dit, l'armée indienne devait être rappelée et les envahisseurs, comme on les appelait à l'époque, devaient également se replier (...). Lord Mountbatten lui [à M. Jinnah] posa alors une question empreinte de bon sens, à savoir, comment il pouvait s'engager à obtenir le retrait des hommes des tribus s'il n'avait aucune autorité sur eux. A quoi M. Jinnah répondit: "Si vous faites cela, j'arrêterai toute cette affaire." [Ibid., par. 95.]

56. Je ne sais pas où M. Menon a trouvé cette extraordinaire version de ce que le Quaid-i-Azam avait proposé. Ce qui s'est véritablement passé, c'est que le Quaid-i-Azam a fait une proposition constructive en vue de régler le différend sur la base d'une démilitarisation complète de l'Etat et d'un plébiscite placé sous la surveillance et l'autorité du Gouverneur général de l'Inde et du Gouverneur général du Pakistan.

would be taken if the tribesmen, who apparently obey no one's authority, refused to leave the State, to which the Quaid-i-Azam replied that if, after an agreement had been reached between India and Pakistan and announced to the people of Kashmir, the tribesmen refused to leave the State, the Armies of India and Pakistan would jointly make war against them and force them to vacate the State. These were the words of the Quaid-i-Azam. I would request the Security Council to mark this. Was it or was it not the most honest and sincere approach for a solution of the Kashmir problem?

57. Mr. Krishna Menon has tried to explain away India's rejection of the proposal of arbitration which was first put forward by the United Nations Commission and later on endorsed by the security Council in its resolution of 30 March 1951 [S/2017/Rev.1]. The argument is that, to India arbitration was unacceptable because the Arbitrator was asked to say what he was going to arbitrate upon. I am afraid this was not so. The issues for arbitration were specific and clear. The issues were:

(1) Does the resolution of 13 August 1948 provide for the disbanding and disarming of the "Azad" Kashmir forces? The Government of India claimed that it did, or that the matter had already been disposed of and could not be raised again. The Government of Pakistan contended that it did not and the matter had not been disposed of and could therefore be raised again. The Arbitrator was to decide whether this was so or this was not so.

(2) The Government of India claimed that Pakistan would have no say in the matter of the withdrawal of the bulk of the Indian Army from the State of Jammu and Kashmir. The Government of Pakistan, on the other hand, contested this claim and maintained that according to the assurances that were given to them and which formed part of the record of the United Nations Commission, the Commission was at liberty to hear the Government of Pakistan on that issue. The Arbitrator was to decide whether this was so or this was not so.

(3) The Government of India laid claim to the northern areas of the State. The Government of Pakistan contested the claim and maintained that according to the terms of the agreement the Government of India or the State Government was debarred from sending any civilian or military officers across the cease-fire line. The Arbitrator was to decide whether this was so or this was not so.

58. In other words, this was a dispute regarding the implication of the assurances of the United Nations Commission in regard to the international agreement on Kashmir. How could this be resolved other than by arbitration? India's refusal to agree to arbitration clearly manifested its awareness of the weakness of its position in this matter. The only conclusion that can be drawn from this attitude of the Government of India is that it is not very sure of its ground. If it is, why does it not agree to arbitration over the points in dispute?

Lord Mountbatten a demandé quelles mesures seraient prises si les hommes des tribus, qui apparemment n'obéissaient à personne, refusaient de quitter l'Etat. Le Quaid-i-Azam a répondu que si, après qu'un accord aurait été conclu entre l'Inde et le Pakistan et aurait été porté à la connaissance de la population du Cachemire, les hommes des tribus refusaient de quitter l'Etat, les armées indienne et pakistanaise leur feraient ensemble la guerre pour le forcer à partir. Telles étaient les paroles du Quaid-i-Azam. Je demanderais au Conseil de sécurité de bien noter ceci. N'était-ce pas là l'attitude la plus honnête et la plus sincère en vue d'un règlement de la question du Cachemire?

57. M. Krishna Menon a essayé d'expliquer pourquoi l'Inde avait rejeté la proposition d'arbitrage faite d'abord par la Commission des Nations Unies et appuyée ensuite par le Conseil de sécurité dans sa résolution du 30 mars 1951 [S/2017/Rev.1]. Pour l'Inde, l'arbitrage était inacceptable parce qu'on demandait à l'arbitre de préciser les questions qu'il allait être appelé à trancher. Je crains de devoir dire qu'il n'en était pas ainsi. Les questions à soumettre à l'arbitrage étaient parfaitement claires et bien définies; il s'agissait des questions suivantes:

1) La résolution du 13 août 1948 prévoit-elle la dispersion et le désarmement des forces du Cachemire "azad"? Le Gouvernement indien prétendait qu'il en était ainsi ou que la question, ayant déjà été réglée, ne pouvait plus être soulevée. Le Gouvernement pakistanais n'était pas de cet avis; il estimait que la question n'avait pas été réglée et que, par conséquent, elle pouvait être à nouveau soulevée. L'arbitre aurait été appelé à se prononcer sur ce point.

2) Le Gouvernement indien prétendait que le Pakistan n'aurait rien à dire sur la question du retrait du gros de l'armée indienne de l'Etat de Jammu et Cachemire. De son côté, le Gouvernement pakistanais contestait cette prétention en soutenant que, conformément aux assurances qui lui avaient été données et qui figuraient au dossier de la Commission des Nations Unies, il pouvait être entendu par la Commission si celle-ci le désirait. L'arbitre aurait été appelé à se prononcer sur ce point.

3) Le Gouvernement indien revendiquait les régions septentrionales de l'Etat. Le Gouvernement pakistanais contestait cette revendication en soutenant que, aux termes de l'accord, ni le Gouvernement indien ni le Gouvernement de l'Etat n'avaient le droit d'envoyer des civils ou des militaires au-delà de la ligne de démarcation établie au moment de la suspension d'armes. L'arbitre aurait été appelé à se prononcer sur ce point.

58. En d'autres termes, il s'agissait d'un différend concernant l'effet des assurances données par la Commission des Nations Unies à propos de l'accord international sur le Cachemire. Comment ce différend pouvait-il être résolu autrement que par arbitrage? Le refus de l'Inde d'accepter l'arbitrage montrait clairement qu'elle était consciente de la faiblesse de sa position sur ce point. La seule conclusion que l'on puisse tirer de cette attitude est que le Gouvernement indien n'est pas très sûr de son terrain. Sinon, pourquoi n'accepte-t-il pas de soumettre à arbitrage les points litigieux?

59. The representative of India denies the gravamen of our charge with regard to the nature of the Constituent Assembly, and the so-called elections that were held for it. What does the representative of India deny? Does he deny that the so-called Constituent Assembly was constituted in violation of the Security Council resolution of 30 March 1951, or does he affirm that the Constitution of this Assembly was in conformity with the terms of that resolution? Does he deny that the Government of India itself violated the Security Council resolution of 30 March 1951—and now, that of 24 January 1957—in accepting the action of the Constituent Assembly, or does he affirm that India's action is in compliance with the resolutions of this Council? What does he deny? Does he deny that the so-called Constituent Assembly does not represent a good part of the State of Jammu and Kashmir, which is called "Azad" (Free) Kashmir, or does he affirm that the Assembly represents "Azad" Kashmir as well? What does he deny? Does he deny that no elections were held to this Constituent Assembly, or does he affirm that the elections were held and that votes were taken?

60. Does he deny that in the State of Jammu and Kashmir it is an offence to talk of a free and impartial plebiscite, or does he affirm that it is not so? What does he deny actually? Does he deny that as of date hundreds of people are suffering imprisonment, are denied civil liberties and government patronage, or does he affirm that it is not so? What is it actually that the representative of India wants to deny?

61. I have in my first submission given a picture of the state of affairs in occupied Kashmir. The representative of India has only high-lighted this fact by saying that there are only forty-nine political prisoners suffering imprisonment at this stage. The point is not whether there are forty-nine or 5,000; the point is that in an area which is groaning under the heel of an army of occupation, even according to the Indian admission—I do not accept it as correct, my information being that there are many more—there are at least forty-nine leaders, brave souls who had the strength of character to challenge this tyranny and expose the Government of India's game in Kashmir, who are in gaol without trial.

62. Then the representative of India has said quite a number of things about the security of the State. He has said that various cantonments of the Pakistan Army like Jhelum, Abbottabad, Murree and Sialkot are at a stone's throw from the State of Jammu and Kashmir. These cantonments have always been there. The cantonments were located in these places in certain cases as long ago as the time of the Sikh rule in the Punjab, before the British came. What is it that the Government of India wants Pakistan to do about it? Remove these cantonments to other areas and let the flank of Pakistan remain undefended? Factually, the distances of these cantonments from the State of Jammu and Kashmir which Mr. Menon has given in his speech are incorrect. Abbottabad is well over fifty miles from the boundary of the State of Jammu and Kashmir. It was founded at the time when a man called Abbott was a General in the Sikh Army, before the British came. Murree is

59. Le représentant de l'Inde nie le fondement de notre accusation concernant la nature de l'Assemblée constituante et les prétendues élections qui ont été organisées en vue de la constitution de cette Assemblée. Que nie le représentant de l'Inde? Nie-t-il que cette prétendue Assemblée constituante ait été constituée en violation de la résolution du Conseil de sécurité du 30 mars 1951, ou affirme-t-il que la constitution de l'Assemblée a été conforme aux dispositions de cette résolution? Nie-t-il que le Gouvernement indien lui-même ait violé la résolution du Conseil de sécurité du 30 mars 1951 — et, maintenant, celle du 24 janvier 1957 — quand il a accepté la décision de l'Assemblée constituante, ou affirme-t-il que l'Inde a agi conformément aux résolutions du Conseil? Que nie-t-il? Nie-t-il que la prétendue Assemblée constituante ne représente pas une partie importante de l'Etat de Jammu et Cachemire, appelée Cachemire "azad", c'est-à-dire libre, ou affirme-t-il que cette Assemblée représente également le Cachemire "azad"? Que nie-t-il? Nie-t-il qu'il n'y ait pas eu d'élections pour cette Assemblée constituante, ou affirme-t-il que ces élections ont eu lieu et que l'on a procédé à un vote?

60. Nie-t-il que, dans l'Etat de Jammu et Cachemire, parler d'un plébiscite libre et impartial constitue une infraction, ou affirme-t-il le contraire? Que nie-t-il exactement? Nie-t-il qu'à l'heure actuelle des centaines de personnes soient emprisonnées, privées de leurs libertés civiles et de la protection du gouvernement, ou affirme-t-il que cela n'est pas exact? Que veut en réalité nier le représentant de l'Inde?

61. Dans ma première déclaration, j'ai brossé un tableau de la situation du Cachemire occupé. Le représentant de l'Inde n'a fait que mettre en lumière cet état de choses lorsqu'il a dit que 49 prisonniers politiques seulement étaient détenus à l'heure actuelle. La question n'est pas de savoir s'ils sont 49 ou 5.000; l'important est que, dans une région qui gémit sous la botte d'une armée d'occupation, il y ait, de l'aveu même de la délégation indienne — je ne considère d'ailleurs pas son affirmation comme exacte, car les renseignements dont je dispose font état d'un nombre beaucoup plus élevé — au moins 49 chefs, 49 êtres courageux ayant eu la force de caractère de défier cette tyrannie et de démasquer le jeu du Gouvernement indien au Cachemire, qui soient détenus en prison sans avoir fait l'objet d'un procès.

62. Le représentant de l'Inde a dit ensuite bien des choses au sujet de la sécurité de l'Etat. Il a dit que divers cantonnements de l'armée pakistanaise tels que ceux de Jhelum, Abbottabad, Murree et Sialkot se trouvent à deux pas de l'Etat de Jammu et Cachemire. Ces cantonnements ont toujours été situés là où ils se trouvent. Certains existaient déjà à l'époque où les Sikhs gouvernaient le Pendjab, avant l'arrivée des Britanniques. Qu'est ce que le Gouvernement indien attend du Gouvernement pakistanais? Qu'il déplace ces cantonnements vers d'autres régions et laisse cette frontière du Pakistan sans défense? En réalité, M. Menon a donné des chiffres inexacts lorsqu'il a parlé de la distance à laquelle ces cantonnements se trouvent de l'Etat de Jammu et Cachemire. Abbottabad est situé à plus de 80 kilomètres de la frontière de l'Etat de Jammu et Cachemire. Ce cantonnement date de l'époque où un certain Abbott était général dans

also over forty miles. Rawalpindi is still farther removed. What after all is the argument? That because Pakistan's cantonments happen to be in Sialkot, Jhelum, Murree and Abbottabad, where they always have been and where they were when the Government of India accepted the resolution of 5 January 1949, the Government of India feels that in 1957 they should not fulfil their international obligation for a plebiscite in the State of Jammu and Kashmir because these cantonments are there.

63. The Pakistan Army is a force of which we are legitimately proud. However, its strength is nowhere even near half the strength of the Indian Army. As for the strength of the "Azad" Kashmir forces, let me say categorically that not one soldier has been added to the strength of the "Azad" Kashmir forces since the day that the cease-fire took place and became effective. The Pakistan Air Force has no bases in either "Azad" Kashmir or in Gilgit or in the northern areas. We have only two air strips in Gilgit and Skardu, both of which can receive no planes bigger than a DC-3. The air service to the northern areas is meant essentially to carry civil supplies and consumer goods. Mr. Menon has said that the length of these air strips has been increased up to 2,000 yards. Anyone with even the most elementary knowledge of these matters knows that the barest minimum length required for jet aircraft is well over 3,500 yards.

64. In this context Mr. Menon has also mentioned the air strips we have in Chitral. I am sure the Security Council will be surprised to hear that Chitral, a State which acceded to Pakistan in 1947, has been mentioned as a part of Kashmir. I shall not be surprised if that argument is sought to be enlarged a little further to include in Kashmir all the areas that now constitute Western Pakistan, Chitral was a State which acceded to Pakistan. The status of the State of Chitral has never been in dispute between India and Pakistan. Over the last nine years no mention has ever been made of Chitral in this forum. Only at this late stage has Mr. Menon seen fit to mention Chitral. Why? This is another attempt to confuse the issue, which, I must repeat, is how to secure demilitarization of the State of Jammu and Kashmir so that the international obligations of India and Pakistan are implemented without any further delay.

65. Here I would like to refer to this question of air bases which Mr. Menon mentioned that we had up in the hills, in Gilgit, in Chitral and in Skardu. You can get into those little strips with civilian and medical supplies at a great danger to your life, because the hills are very narrow and when there is the slightest cloud you cannot land there. Only a person who knows nothing about air strategy can think that those little air strips are of any military value. We have very large aerodromes in the Punjab and it takes a plane a very short

l'armée sikh, avant l'arrivée des Britanniques. Murree se trouve également à plus de 65 kilomètres de la frontière. Rawalpindi en est plus éloigné encore. A quoi vise en définitive l'argument invoqué? Du fait qu'il se trouve que les cantonnements pakistanais sont établis à Sialkot, Jhelum, Murree et Abbottabad, où ils l'ont toujours été et où ils l'étaient encore lorsque le Gouvernement indien a accepté la résolution du 5 janvier 1949, le Gouvernement indien estime-t-il qu'en 1957 il n'a pas à s'acquitter de l'obligation internationale qu'il a assumée de consentir à un plébiscite dans l'Etat de Jammu et Cachemire, en raison de la présence de ces cantonnements?

63. Nous sommes légitimement fiers de l'armée pakistanaise. Ses effectifs sont cependant bien loin d'atteindre la moitié de ceux de l'armée indienne. Quant à l'effectif des forces du Cachemire "azad", permettez-moi de déclarer catégoriquement qu'il ne s'est pas accru d'un seul soldat depuis le jour où le cessez-le-feu est intervenu et est entré en vigueur. Notre armée de l'air ne possède de base ni dans le Cachemire "azad", ni à Gilgit, ni dans les régions du Nord. Nous avons seulement, à Gilgit et à Skardu, deux pistes d'atterrissage dont aucune ne peut recevoir d'appareils plus importants que les DC-3. Les avions qui desservent les régions du Nord assurent essentiellement le transport de marchandises et de biens de consommation destinés à la population civile. M. Menon a dit que la longueur de ces pistes d'atterrissage a été portée à 2.000 yards. Quiconque possède une connaissance même très élémentaire de ces questions sait que la longueur minimum requise pour un avion à réaction est bien supérieure à 3.500 yards.

64. A ce propos, M. Menon a également parlé des pistes d'envol que nous avons dans le Chitral. Je suis sûr que le Conseil de sécurité sera surpris d'apprendre que le Chitral, Etat qui a été rattaché au Pakistan en 1947, a été mentionné comme faisant partie du Cachemire. Je ne serais pas étonné si l'on cherchait à développer encore un peu cet argument, de façon à inclure dans le Cachemire toutes les régions qui constituent maintenant le Pakistan occidental. Le Chitral était un Etat qui a été rattaché au Pakistan. Le statut de l'Etat de Chitral n'a jamais fait l'objet d'un différend entre l'Inde et le Pakistan. Au cours des neuf dernières années, le nom du Chitral n'a jamais été mentionné devant le Conseil de sécurité. Ce n'est qu'à présent que M. Menon croit bon d'en parler. Pourquoi? C'est une nouvelle tentative d'embrouiller la question, qui est, je le répète, de savoir comment assurer la démilitarisation de l'Etat de Jammu et Cachemire, afin que l'Inde et le Pakistan s'acquittent sans plus attendre de leurs obligations internationales.

65. Je voudrais maintenant revenir à cette question des bases aériennes que, comme M. Menon l'a rappelé, nous avons établies dans une région accidentée, dans le Gilgit, le Chitral et à Skardu. Les aviateurs qui se posent sur ces petites pistes d'atterrissage pour apporter des marchandises et des fournitures médicales à la population civile risquent souvent leur vie, car les vallées sont très étroites et il est impossible d'atterrir dès qu'il y a le moindre nuage. Seule une personne ignorant tout de la stratégie aérienne peut

time to cover the distance to these areas. So why should anyone be foolish enough to have these air bases in these dangerous mountains and think that we are keeping these bases in Gilgit and in Skardu in order to maintain bombers there so as to bomb Calcutta, Bombay and Madras. I really do not know where this strategy has come from. It is not necessary for us to keep bases in these mountains. We have these bases in the Punjab, and openly, from where the airplane can take off and go anywhere in India. Therefore, to bring out before this Council the fact that these little strips where we take medicine for our people are dangerous for the security of India is, to say the least, a very strange argument.

66. Mr. Menon said that his Government could not for a moment accept the principle of communal affiliations. He said that if his Government accepted this principle, it would have unfortunate repercussions; in other words, the Muslim minority in India would be exposed to bitter hatred and violence from the Hindus. In other words, Mr. Menon was conveying a thinly veiled threat, and this has been done before by the Government of India. The threat is that if Kashmir came to Pakistan, 35 million Muslims of India would have to pay for it and risk extermination. This argument, as many others of Mr. Menon, proves on examination to be spurious.

67. Mr. Krishna Menon himself says that Muslims in India are in a minority, a very sparse minority in most parts. Their total number makes a substantial figure, but 35 million interspersed with nearly 400 million Hindus form a very small minority in the country. Their case is not at all comparable to that of the Muslims of Kashmir, who form a solid contiguous block with Pakistan, and it is only Muslims who were geographically so distributed as to come within the purview of the resolution that established Pakistan. Muslims who are a minority in India, like minorities in any country in the world, must necessarily be merged in the stream of Indian life. What constituted a problem before the partition was that the Muslims in the sub-continent—the expression that Mr. Krishna Menon does not like, but which, unfortunately, is the only one which correctly describes the area—were too large a minority to be absorbed in, or agree to be absorbed in, the body politic of India. Fortunately for them, they were in a majority in two definite areas that could be partitioned off from India; and Kashmir is geographically a part of one of these two areas of absolute Muslim majority.

68. Mr. Krishna Menon, in trying unnecessarily to tie up the question of the fate of the Kashmir Muslims with the safety of the Muslims in India, is threatening genocide, which has been declared a crime in international law. In saying that national passions will be inflamed in India if Kashmir goes to Pakistan, Mr. Krishna

croire que ces petites pistes d'envol aient la moindre valeur militaire. Nous avons au Pendjab de très grands aérodromes, et il faut très peu de temps à un avion pour atteindre ces régions. Ainsi, qui serait assez stupide pour établir ces bases aériennes dans des régions montagneuses aussi dangereuses, et comment peut-on croire que nous ayons des bases à Gilgit et Skardu afin d'y disposer de bombardiers pour aller attaquer Calcutta, Bombay et Madras? Je ne vois vraiment pas d'où l'on a pu tirer de telles notions de stratégie. Il n'est pas nécessaire que nous ayons des bases dans ces montagnes. Nous avons au Pendjab des bases d'où nos avions peuvent décoller et atteindre n'importe quelle région de l'Inde. C'est donc un argument pour le moins bien étrange que de soutenir devant le Conseil de sécurité que ces petites pistes d'atterrissage, qui nous permettent d'apporter des médicaments à nos concitoyens, constituent un danger pour la sécurité de l'Inde.

66. M. Menon a déclaré que son gouvernement ne saurait aucunement accepter le principe des affiliations confessionnelles. Une acceptation de ce principe, a-t-il ajouté, aurait des fâcheuses répercussions — en d'autres termes, la minorité musulmane de l'Inde serait exposée à la haine implacable et aux violences des hindous. M. Menon a donc proféré une menace à peine voilée, dont le Gouvernement indien a déjà usé auparavant. Si le Cachemire était rattaché au Pakistan, les 35 millions de musulmans qui vivent dans l'Inde auraient à en subir les conséquences, au risque d'être exterminés. Cet argument, comme beaucoup d'autres de M. Menon, ne résiste pas à l'examen.

67. M. Krishna Menon reconnaît lui-même que les musulmans ne constituent dans l'Inde qu'une minorité, et même une très faible minorité dans la plupart des régions. En effet, si leur nombre est important au total, qu'est-ce que 35 millions de musulmans dispersés au milieu de près de 400 millions d'hindous? Leur cas n'est nullement comparable à celui des musulmans du Cachemire, qui forment un bloc homogène dans une région limitrophe au Pakistan, et, du fait de leur répartition géographique, les musulmans sont les seuls habitants auxquels s'appliquent les dispositions de la résolution qui a créé le Pakistan. Les musulmans qui sont dans l'Inde une minorité doivent nécessairement, comme toute autre minorité dans quelque pays que ce soit, s'intégrer à la vie indienne. Avant le partage, le problème était le suivant: les musulmans du "sous-continent" — M. Krishna Menon n'aime pas ce mot, mais c'est le seul, malheureusement, qui dépeigne exactement la région — constituaient une minorité trop importante pour être absorbés, ou pour accepter d'être absorbés, dans l'organisme politique indien. Fort heureusement pour eux, ils étaient la majorité dans deux régions bien définies, qui ont pu être séparées de l'Inde; or, du point de vue géographique, le Cachemire appartient à l'une de ces deux régions où les musulmans constituent la majorité absolue.

68. En cherchant sans raison à associer le sort des musulmans du Cachemire à la sécurité des musulmans de l'Inde, M. Krishna Menon menace ces derniers d'une extermination qui, sous le nom de génocide, constitue un crime en droit international. En déclarant que le rattachement du Cachemire au Pakistan allu-

Menon contradicts his oft-repeated and oft-boasted claim that India is a secular State and that there is no feeling whatever among the Hindus of India against the Muslims; that they regard the Muslims as Indians and Indians alone, and acknowledge no racial or sectarian difference.

69. In threatening the Muslims of India, the Government of India is using a very dangerous weapon, and the Government of Pakistan would like to draw the attention of the Security Council to this threat. It is against the principles of the Charter of the United Nations and in direct violation of fundamental human rights, of which India is the most vocal champion. It is an unheard of thing in international politics that if a country has a quarrel with another independent country, it should wreak its vengeance on the helpless minorities in its own territory. There are today in the United Kingdom a large number of British subjects of Greek origin. It has never been thought of or contemplated by the British that, as a means of putting pressure on Greece, the safety of the Greek minority in the United Kingdom should be threatened. If any country, even on a very small scale, resorts to retaliatory measures against a minority in its community, it justifiably earns the opprobrium of the world. Therefore, I wish once again to draw the attention of the Security Council to Mr. Krishna Menon's very thinly veiled threat against the Muslims of India and their possible massacre by the Hindus, of whom Mr. Krishna Menon is a champion.

70. The representative of India has waxed eloquent over the secularism of India. Although the matter is completely irrelevant to the issue of holding a free and impartial plebiscite in the State of Jammu and Kashmir, may I also in passing say a few words about this so-called secularism of India.

(a) In "secular" India in 1953, 12,000 Muslims were reported to have been converted forcibly to Hinduism in Khadil Bombay by the Arya Samajists, which is a Hindu militant, religious, fanatical organization;

(b) On 22 September 1956, in "secular" India, Mr. N. C. Chatterji, President of the All-India Hindu Mahasaba, which is the second largest political organization in that country, and ten others, in a joint statement revealed that 50,000 non-Hindus had been converted to Hinduism during the last three years;

(c) In "secular" India, 386 communal riots took place since 8 April 1950, when the Prime Ministers of India and Pakistan signed an agreement giving protection to minorities;

(d) From "secular" India, through only one route, 60,000 Muslim refugees have entered Pakistan since February 1950, the date of the agreement above referred to;

(e) "Secular" India's paper "Sidq" reported on 24 December 1954 that the "result of the National Defence Academy examination held in June 1954 has been announced in this month. The number of successful

merait les passions nationales en Inde, M. Krishna Menon se contredit, lui qui a souvent affirmé, et souvent avec orgueil, que l'Inde est un Etat laïque, que les hindous n'éprouvent aucun sentiment hostile envers les musulmans, qu'ils les considèrent comme des Indiens, et seulement comme des Indiens, et qu'ils n'admettent aucune distinction fondée sur les races ou les sectes.

69. En menaçant les musulmans de l'Inde, le Gouvernement indien use d'une arme bien dangereuse, et le Gouvernement pakistanais désirerait attirer l'attention du Conseil de sécurité sur cette menace. Elle va à l'encontre des principes de la Charte des Nations Unies et constitue une violation directe des droits fondamentaux de l'homme, dont l'Inde se fait, en paroles du moins, le défenseur le plus ardent. Il n'est jamais arrivé en politique internationale qu'un pays qu'un différend oppose à un autre pays indépendant cherche à se venger sur les minorités impuissantes établies sur son propre territoire. On compte aujourd'hui dans le Royaume-Uni un grand nombre de sujets britanniques d'origine grecque. Les Britanniques n'ont jamais pensé ou envisagé, pour faire pression sur la Grèce, de menacer la sécurité des minorités grecques qui vivent dans le Royaume-Uni. Si un pays recourt à des mesures de représailles — si légères qu'elles soient — contre une minorité vivant sur son territoire, il mérite à juste titre l'opprobre du monde. C'est pourquoi je tiens une fois de plus à appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les menaces à peine voilées que M. Krishna Menon a proférées contre les musulmans de l'Inde et sur le massacre possible de ceux-ci par les hindous, dont M. Krishna Menon est le défenseur.

70. Le représentant de l'Inde a parlé avec éloquence de la laïcité de son pays. Bien que cette question soit sans rapport aucun avec celle de l'exécution d'un plébiscite libre et impartial dans l'Etat de Jammu et Cachemire, permettez-moi de dire en passant quelques mots de la prétendue laïcité de l'Inde.

a) Dans l'Inde "laïque" de 1953, à Khadil Bombay, les Arya Samajists, qui constituent une organisation hindoue militante, religieuse et fanatique, auraient forcé 12.000 musulmans à se convertir à l'hindouisme;

b) Le 22 septembre 1956, dans l'Inde "laïque", M. N. C. Chatterji, président de la All-India Hindu Mahasaba, qui est, par le nombre, la deuxième organisation politique du pays, et 10 autres personnes ont, dans une déclaration commune, révélé que 50.000 non-hindous avaient été convertis à l'hindouisme au cours des trois dernières années;

c) Dans l'Inde "laïque", 386 soulèvements confessionnels ont éclaté depuis le 8 avril 1950, date à laquelle les Premiers Ministres de l'Inde et du Pakistan ont signé un accord assurant la protection des minorités;

d) Empruntant une seule des routes de l'Inde "laïque", 60.000 réfugiés musulmans ont pénétré au Pakistan depuis février 1950, date de l'accord que je viens de mentionner;

e) Dans le journal "Sidq", de l'Inde "laïque", il était dit le 24 décembre 1954: "les résultats de l'examen d'admission à la National Defence Academy qui a eu lieu en juin 1954 ont été rendus publics ce mois-ci.

candidates is 129 which, as usual, does not include a single Muslim! Along with this, another list of successful candidates for the Air Force, comprising eighty-eight persons has been issued. This is also all along "pure"—that is, it also does not include the name of any Muslim";

(f) "Secular" India's newspaper "Sidq" again reported on 26 August 1955 as follows: "Allahabad August 23rd: The result of the examination held by United Provinces Service (Political) and United Provinces Police Service has now been announced. It does not include the name of any Muslim candidate".

71. Now, the United Provinces is the most highly enlightened part of India where the Muslim minority was always successful in competitive examinations, in very large numbers, during the British days; and today, in West Pakistan, and even in East Pakistan, one will see a large number of Muslims who had, through competition, succeeded in getting into the highest level of the civil service during the United India days, but who suddenly seem to have left it, and not a single one can get into the civil service now.

72. At least Mr. Krishna Menon cannot claim that no leader in Pakistan cares for the welfare of the minorities. It was as well that the representative of India himself referred to the concern of our Prime Minister for the minorities of Pakistan. The Constitution of Pakistan guarantees the same treatment to all its citizens exactly in the same manner as the Constitution of India. There is no difference between the two. That is, however, completely irrelevant to the issue which is before us.

73. Turning now to that portion of the representative of India's speech which tried to rebut the allegations of non-performance of India's obligations, which I cited in my opening address to the Council, I would refer very briefly to certain statements which Mr. Krishna Menon made. He said:

"It is true that India rejected the proposal for arbitration that was made by the Commission at that time." [764th meeting, para. 20.]

Out of the charges which I made—and he seemed to give the impression that India has never rejected anything—I am quoting from his speech to show that he himself has admitted that India rejected those suggestions. The reasons which he gives, of course, are not worth the paper they are written on.

74. Mr. Krishna Menon said:

"For similar reasons, India objected to the Security Council resolution of 30 March 1951 [S/2017/Rev.1], which gave Pakistan the right to be consulted, even in vital matters affecting the security of Jammu and Kashmir." [Ibid., para. 28.]

Here, again, he admits my allegation.

Le nombre des candidats admis s'élève à 129 et, comme d'habitude, on ne compte parmi eux aucun musulman. Signalons en même temps que l'on a publié une autre liste de 88 candidats admis dans l'armée de l'air. Cette liste est, elle aussi, entièrement "sans tâche", c'est-à-dire qu'elle ne comprend le nom d'aucun musulman";

f) Le journal "Sidq", de l'Inde "laïque", publiait le 26 août 1955 l'information suivante: "Allahabad, le 23 août. — On vient de rendre publics les résultats de l'examen d'admission au "United Provinces Service (Political) and United Provinces Police Service". La liste ne comporte le nom d'aucun musulman."

71. Les Provinces-Unies sont la région la plus évoluée de l'Inde, une région où la minorité musulmane a toujours remporté de très nombreux succès aux concours organisés du temps des Britanniques; et on voit aujourd'hui, dans le Pakistan occidental et même dans le Pakistan oriental, un grand nombre de musulmans qui, avant le partage de l'Inde, avaient réussi, à la suite de concours, à occuper les postes les plus élevés dans l'Administration, et qui, subitement, semblent les avoir abandonnés; aucun d'entre eux ne peut plus à l'heure actuelle entrer dans l'Administration indienne.

72. Au moins M. Krishna Menon ne peut-il prétendre qu'aucun dirigeant pakistanais ne se soucie du bien-être des minorités. C'est le représentant de l'Inde lui-même qui a parlé de l'intérêt que notre Premier Ministre porte aux minorités du Pakistan. La Constitution pakistanaise garantit le même traitement à tous les citoyens, exactement comme le fait la Constitution de l'Inde. Il n'y a pas de différence entre les deux textes. Cela n'a toutefois absolument rien à voir avec la question dont nous sommes saisis.

73. J'en arrive maintenant à la partie du discours du représentant de l'Inde dans laquelle il a essayé de réfuter les allégations selon lesquelles l'Inde ne se serait pas acquittée de ses obligations, allégations que j'ai mentionnées lors de ma première intervention, et je voudrais citer très brièvement certaines affirmations de M. Krishna Menon. Il a dit:

"Il est vrai que l'Inde a rejeté à l'époque la proposition d'arbitrage faite par la Commission..." [764ème séance, par. 20.]

Prenant pour point de départ les accusations que j'ai formulées — et M. Menon a semblé donner l'impression que l'Inde n'avait jamais rien rejeté — je cite des extraits de son discours pour montrer qu'il a reconnu lui-même que l'Inde avait rejeté ces suggestions. Les raisons qu'il donne ne valent pas, bien entendu, le papier sur lequel elles sont consignées.

74. M. Krishna Menon a déclaré:

"L'Inde était opposée, pour des raisons analogues, à la résolution du 30 mars 1951 du Conseil de sécurité [S/2017/Rev.1], qui donnait au Pakistan le droit d'être consulté, même touchant des questions essentielles pour la sécurité de l'Etat de Jammu et Cachemire." [Ibid., par. 28.]

Ici aussi, il reconnaît que j'ai raison.

75. He said further:

"These proposals of General McNaughton failed to take account of our respective positions in this dispute and did not preserve the agreements of 13 August 1948 and 5 January 1949." [Ibid., para. 32.]

Here, again, he agrees that India did not accept.

76. Mr. Krishna Menon then said:

"Sir Owen Dixon, now Chief Justice of Australia, went to India and to Kashmir and to Pakistan and he tried to establish, in the same way as General McNaughton did, a parity between India and Pakistan. What is more, he also brought in 'Azad' Kashmir as though it were a de jure Government, and he also tried to establish parity between the State forces and militia on the one hand, and 'Azad' forces on the other." [Ibid., para. 35.]

Sir Owen Dixon's proposals were consequently rejected by the Government of India. Mr. Menon admits it.

77. Mr. Krishna Menon has done us a service by reading out the account of the Commonwealth Prime Ministers' Meeting as recorded by the Prime Minister of India. I need hardly comment on it except to show my gratitude to him for bringing it out.

78. Speaking about the Security Council resolution of 23 December 1952 [S/2883], the representative of India said:

"Our answer to this is that while the Government of India could not accept a resolution which suggested a number of forces which in India's view was insufficient for security, the Government of India did enter into further negotiations with Mr. Graham." [764th meeting, para. 75.]

Then the representative of India went on to assert:

"Therefore, the charges of non-performance, in my submission, are wrongly laid at our door." [Ibid., para. 77.]

Need anyone comment on this?

79. The representative of India has sought to claim credit for certain so-called concessions which the Indian experts committee is supposed to have made in the direct parleys that took place between the experts committees of India and Pakistan towards the end of December 1953. The record of these parleys from which he has taken out the figures which he quoted was prepared by the Pakistan delegation and approved by the Indian delegation. I have a copy of the record with me, and I would be only too happy to give it to the Security Council for its perusal.

80. The reasons why no progress was possible on the basis of what the Indian delegation had suggested in the course of those meetings was that the experts committees were not allowed to meet again. It was said by the Prime Minister of India that the receipt of military aid by Pakistan had changed the entire context of the negotiations and, therefore, there was no further point in permitting those committees to reconvene. It is not

75. Il a dit encore:

"Les propositions du général McNaughton ne tenaient pas compte de nos positions respectives dans le différend et n'étaient pas conformes aux accords du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949." [Ibid., par. 32.]

Une fois de plus, M. Menon reconnaît que l'Inde n'a pas accepté.

76. Il a ajouté:

"Sir Owen Dixon, maintenant président de la Cour suprême d'Australie, s'est rendu dans l'Inde, puis au Cachemire et au Pakistan, où, tout comme le général McNaughton, il s'est efforcé de traiter l'Inde et le Pakistan sur un pied d'égalité. Bien plus, il a également mêlé aux négociations le Cachemire "azad", comme si c'était un gouvernement de droit; de même, il a tenté de mettre à parité les forces armées et la milice de l'Etat, d'une part, et les forces "azad", d'autre part." [Ibid., par. 35.]

Les propositions de sir Owen Dixon ont été ultérieurement rejetées par le Gouvernement indien. M. Menon le reconnaît.

77. M. Krishna Menon nous a rendu service en donnant lecture du compte rendu de la réunion des Premiers Ministres du Commonwealth tel qu'il a été consigné par le Premier Ministre de l'Inde. Il n'est guère nécessaire que j'insiste sur ce point, si ce n'est pour remercier M. Menon de cette citation.

78. Parlant de la résolution du Conseil de sécurité du 23 décembre 1952 [S/2883], le représentant de l'Inde a déclaré:

"Nous répondrons à cela que, si le Gouvernement de l'Inde ne pouvait pas accepter une résolution qui proposait des effectifs que l'Inde juge insuffisants pour assurer la sécurité, il a entrepris d'autres négociations avec M. Graham." [764ème séance, par. 75.]

Et le représentant de l'Inde a ajouté:

"J'estime donc que c'est à tort qu'on nous accuse de ne pas nous conformer aux décisions du Conseil." [Ibid., par. 77.]

Faut-il ajouter quoi que ce soit?

79. Le représentant de l'Inde s'est efforcé de monter en épingle certaines prétendues concessions que le comité d'experts de l'Inde aurait faites lors des entretiens qui ont eu lieu vers la fin de décembre 1953 entre les comités d'experts de l'Inde et du Pakistan. Le compte rendu de ces entretiens, dont M. Menon a extrait les chiffres qu'il a cités, a été rédigé par la délégation pakistanaise et approuvé par la délégation indienne. J'en possède un exemplaire, et je ne serais que trop heureux de le communiquer au Conseil de sécurité pour qu'il en prenne connaissance.

80. Si aucun progrès n'a été possible sur la base des suggestions faites par la délégation indienne au cours de ces réunions, c'est parce que les comités d'experts n'ont plus été autorisés à se réunir. Le Premier Ministre de l'Inde a déclaré que, du fait que le Pakistan avait reçu une aide militaire, le cadre des négociations se trouvait entièrement modifié et qu'il était dès lors inutile de permettre à ces comités de



that, the committees having met, the Indian delegation made a concession and the Pakistan delegation refused to accept it.

81. The record has so far been treated by the Pakistan Government as informal, on the request of the Indian Government, but since the Indian representative has seen fit to quote from it in his speech I think we are permitted to circulate it as an official document.

82. The representative of India has more than once alluded to the responsibilities and obligations of Member States under the Charter of the United Nations. May I, with due respect to him, quote for his information two Articles from the Charter. Article 2 paragraph 2 of the Charter requires that:

"All Members, in order to ensure to all of them the rights and benefits resulting from membership, shall fulfil in good faith the obligations assumed by them in accordance with the present Charter."

Article 25 of the Charter reads:

"The Members of the United Nations agree to accept and carry out the decisions of the Security Council in accordance with the present Charter."

83. Against these quotations from the Charter, may I set two questions from Mr. Menon's statement: "It is the Council's resolution. It does not bind us" [765th meeting, para. 120.] Again:

"...I have the responsibility to let the people and Government of India know that I have said in this Council that this resolution only takes care to remind us of those resolutions of the Security Council which we have, in express terms, declined to accept, that is, the resolutions of 21 April 1948 onward." [Ibid., para. 127.]

84. It is not my intention to weary the Security Council by rebutting all the irrelevant arguments that the representative of India chose to make in the course of an eight-hour speech. This does not, however, mean that I cannot meet all his arguments or that I accept the validity of those that I have not commented upon today. I propose to stop now and reserve my right to speak further should the occasion so demand or should the Security Council want me to clarify any point arising out of Mr. Krishna Menon's speech.

85. Pakistan brought two matters to the notice of the Security Council. One was that steps were being taken by the Government of India to integrate the State of Jammu and Kashmir into the Indian Union in defiance of various Security Council resolutions on the subject of this dispute, and in utter violation of the freely accepted international commitments of the Government of India. My Government is most grateful to the Security Council for giving prompt attention to the first part of our submission. The resolution of 24 January 1957 [S/3779] takes care of India's action in this regard.

se réunir à nouveau. Il est donc inexact de prétendre que, les comités s'étant réunis, la délégation indienne aurait fait une concession que la délégation pakistanaise aurait refusé d'accepter.

81. A la demande du Gouvernement indien, le Gouvernement pakistanais avait jusqu'à présent considéré le compte rendu des entretiens comme officieux, mais puisque le représentant de l'Inde a jugé bon d'en citer des extraits dans son discours, nous sommes en droit, me semble-t-il, de faire distribuer ce compte rendu sous la forme d'un document officiel.

82. Le représentant de l'Inde a parlé plus d'une fois des responsabilités et des obligations des Etats Membres aux termes de la Charte des Nations Unies. Puis-je, avec toute la déférence voulue, citer pour son information deux articles de la Charte? Le paragraphe 2 de l'Article 2 de la Charte est conçu comme suit:

"Les Membres de l'Organisation, afin d'assurer à tous la jouissance des droits et avantages résultant de leur qualité de Membre, doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la présente Charte."

L'Article 25 dispose:

"Les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte."

83. Je me permets de citer, au regard de ces deux articles de la Charte, les deux passages que voici du discours de M. Menon: "C'est une résolution du Conseil. Elle ne nous lie pas" [765ème séance, par. 120]. Et:

"Responsable devant le peuple et le gouvernement de l'Inde, je dois leur faire savoir que j'ai bien dit devant le Conseil que ce projet de résolution se borne à nous rappeler les autres résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur le même sujet et que nous avons, en termes exprès, refusé d'accepter, c'est-à-dire la résolution du 21 avril 1948 et les résolutions qui l'ont suivie." [Ibid., par. 127.]

84. Je ne veux pas abuser de la patience du Conseil en réfutant tous les arguments sans rapport avec le sujet que le représentant de l'Inde a présentés au long d'un discours de huit heures. Non que je ne puisse le faire — ni que je reconnaisse la moindre valeur à ceux des arguments dont je n'ai pas parlé aujourd'hui — mais je vais m'arrêter là, et me réserve le droit de reprendre la parole, si besoin est, ou si le Conseil de sécurité me demande des précisions au sujet d'une question soulevée par le discours de M. Menon.

85. Le Pakistan a attiré l'attention du Conseil de sécurité sur deux points. Il s'agissait, en premier lieu, des mesures que prenait le Gouvernement indien pour intégrer l'Etat de Jammu et Cachemire dans l'Union indienne, contrairement à diverses résolutions du Conseil sur la question qui fait l'objet du présent différend, et en violation flagrante des engagements internationaux auxquels le Gouvernement indien a librement souscrit. Le Gouvernement pakistanais est très reconnaissant au Conseil d'avoir examiné sans retard ce premier point. La résolution du 24 janvier 1957 [S/3779] fait justice, en effet, de la décision prise à ce sujet par l'Inde.

86. My second point was that direct negotiations between the Governments of India and Pakistan on the resolution of the deadlock over the question of the demilitarization of the State had failed to bear any fruit. It is surprising that the representative of India had hardly anything constructive to say with regard to the second point of our submission. He has completely ignored these direct negotiations and the result of their failure. I submit, therefore, that the Security Council should now take upon itself the task of resolving this deadlock. I submit that much the best way to do this is to introduce a United Nations Force in Jammu and Kashmir and call upon all forces of India and Pakistan to withdraw from the State, demobilize the local militia on both sides of the cease-fire line, and enable the people of Kashmir to decide in a free and impartial United Nations plebiscite whether they wish to accede to India or Pakistan.

87. Before I close my remarks I should like to refer very briefly to the incident which occurred at the 763rd meeting when I interrupted Mr. Krishna Menon's speech, for which I am very sorry. I was not aware of the practice of the Security Council. But the Council will recall Mr. Menon said that I had said in my statement that Pakistan was not bound by any international obligations—and there he stopped. I interrupted and said that that was not the whole of my remark and that he had quoted only half the sentence. I am grateful to Mr. Menon for the fact that, upon that interruption, he read the whole remark, which was to the effect that Pakistan is not bound by any international obligations regarding this case, except by the two resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan. Thus he had omitted to read the second part of the sentence: "except by the two resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan". That reminded me of the story of a young Mussulman who was one day chided by his priest in the mosque that he did not say his prayers regularly. The young man said, "But, Sir, it is written in the Holy Koran that one should not go near prayer". The priest was astounded, and said, "Bring me the Holy Koran". The young man quickly brought the Holy Koran to the priest, and showed him where it is said "Thou shalt not go near prayer". But the priest said: "Why don't you read the other half of the sentence, which says, 'when thou art in a condition of drunkenness'?"

88. The PRESIDENT: Since no member of the Council wishes to speak at this time, I call upon the representative of India.

89. Mr. Krishna MENON (India): I have listened with attention to the statement made by the representative of Pakistan; and the Council, in its wisdom and in accordance with its usual practice, would not expect me to reply now to that statement, which goes into detail and traverses some of the refutations that we have made. However, I should like to say at this stage that when the quotations—either attributed to my statement before this Council or taken from other documents—are placed in the context of the whole of the quotations I made in the Council, as they will be when I make my response, perhaps the picture that emerges will be rather different.

86. En second lieu, les négociations directes menées par le Gouvernement indien et le Gouvernement pakistanais pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait la question de la démilitarisation de l'Etat se sont soldées par un échec. Je m'étonne que le représentant de l'Inde n'ait presque rien à dire de constructif à ce sujet. M. Menon a entièrement passé sous silence et ces négociations directes et leur échec. Il incombe donc à présent au Conseil de sécurité de trouver un moyen de sortir de l'impasse; la meilleure solution serait à mon avis d'envoyer une Force des Nations Unies dans l'Etat de Jammu et Cachemire et d'inviter toutes les forces indiennes et pakistanaises à évacuer l'Etat, de démobiliser la milice locale de part et d'autre de la ligne du cessez-le-feu, et de permettre au peuple du Cachemire de décider, au moyen d'un plébiscite libre et impartial sous les auspices des Nations Unies, s'il veut être rattaché à l'Inde ou au Pakistan.

87. Avant de conclure, je voudrais revenir très brièvement sur l'incident qui s'est produit à la 763ème séance, au moment où j'ai interrompu le discours de M. Menon. Je regrette très vivement cet incident, dû à ce que les usages du Conseil ne m'étaient pas encore familiers. Toutefois, comme le Conseil se le rappelle, M. Menon avait dit que, selon ma propre déclaration, le Pakistan n'avait pas d'obligations internationales. Comme M. Menon arrêta là sa citation, je l'ai interrompu pour lui faire observer qu'il n'avait cité que la moitié de ma phrase. Je suis reconnaissant à M. Menon d'avoir complété la citation de ma phrase après mon interruption. J'avais dit que le Pakistan ne se reconnaissait d'autres obligations internationales que celles qu'il a acceptées dans les deux résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. M. Menon avait passé sous silence cette deuxième partie de la phrase: "que celles qu'il a acceptées dans les deux résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan". Cela m'a rappelé l'histoire du jeune musulman, à qui l'imam reproche de ne pas faire régulièrement ses prières, et qui lui répond: "Le Coran dit: "Vous ne devez pas vous approcher de la prière." L'imam, étonné, ouvre le Coran et dit au jeune musulman: "Sans doute, mais tu n'as pas lu l'autre moitié de la phrase: "lorsque vous êtes en état d'ivresse".

88. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Puisque aucun membre du Conseil ne désire intervenir, je donne la parole au représentant de l'Inde.

89. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: J'ai écouté avec attention la déclaration du représentant du Pakistan. Le Conseil, conformément à sa procédure habituelle, ne s'attend certainement pas que je réponde immédiatement à cette déclaration, qui est très détaillée et va à l'encontre de certaines des réfutations que nous avons faites. Je voudrais toutefois dire dès maintenant que lorsque les citations — qu'elles aient été tirées de mes déclarations au Conseil ou d'autres documents — seront replacées dans le contexte de l'ensemble de ce que j'ai dit devant le Conseil (ce que j'entends faire dans ma réplique), le tableau qui s'en dégagera sera peut-être tout différent.

90. I have no desire at all to refer to the various uncomplimentary observations about my country, because we are really discussing the question of Kashmir arising from the letter of the Minister for Foreign Affairs of the Government of Pakistan of 2 January 1957.

91. I have difficulties with regard to some of these matters also because there have been references today to the procedures between some date in 1952 and the present time. This covers two procedures: one is the procedure with which the United Nations Representative was connected with regard to demilitarization, and the other is the procedure of direct talks between the Prime Ministers of Pakistan and India. The Council may remember that I referred to this latter question on the first day when I spoke. So far as we are concerned, any further discussion of the matter will require some clearance of documents. I have before me documents relating to the matter, but the markings on them preclude me from referring to them without proper authority.

92. Hence, with the consent and in accordance with the usual practice of the Council, my delegation before replying will make the proper study of the observations made today, as contained in the verbatim record which will be circulated by the Secretariat in due course, and will obtain the necessary instructions with regard to the questions raised.

93. I wish, however, to place it on record that many of the statements made with regard to our fellow citizens in India are of a character which we regard as extremely regrettable and, of course, are untrue. It is a matter of some pride for us that in our country the difference of faith has no effect either on liberty or on opportunity. I do not wish to go into this matter in a piecemeal fashion or to burden the Council with the general problems of India, which are not before the Council. In so far, however, as statements are made which are calculated to have the propaganda effect of casting a slur on the name of India, I must refer to these statements in my next address to the Council—although I shall keep such references to the minimum.

94. I do wish to comment now on one matter to which reference has just been made. The Foreign Minister of Pakistan has said that, at the 763rd meeting, I referred to only part of his statement. As the Council well knows, the patience of representatives was already being taxed at that point, but when the Foreign Minister of Pakistan interrupted me, I read out the entire statement. I do not know whether my error was in being brief or in being long. In any event, the document is before the Council.

95. I have no other observations to make at the present time, except that, subject to the Council's convenience and normal practice, I shall make my reply after having made the necessary preparations. It is my duty, so far as I am able to do so, to enlighten the Security Council on these matters. Grave allegations and insinuations have been made to the effect that my

90. Je n'ai pas l'intention de revenir sur les observations peu flatteuses qui ont été faites au sujet de mon pays; en effet, ce que nous discutons, c'est la question du Cachemire telle qu'elle a été soulevée par la lettre du Ministre des affaires étrangères du Pakistan en date du 2 janvier 1957.

91. J'éprouve également certaines difficultés au sujet de divers aspects du problème, car on a mentionné aujourd'hui les procédures suivies depuis un certain jour de l'année 1952 jusqu'à l'heure actuelle. Il y a eu en réalité deux procédures distinctes: l'une, qui faisait intervenir le représentant des Nations Unies, avait trait à la démilitarisation, et l'autre consistait en des entretiens directs entre le Premier Ministre de l'Inde et le Premier Ministre du Pakistan. Peut-être le Conseil se souvient-il que j'ai mentionné ces entretiens lorsque j'ai pris la parole pour la première fois. En ce qui nous concerne, toute nouvelle discussion de la question nous obligera à demander l'autorisation de divulguer certains documents. J'ai sous la main les documents pertinents, mais leur caractère m'interdit d'en faire état sans autorisation.

92. En conséquence, ma délégation, avec le consentement du Conseil et conformément à la procédure habituelle, étudiera attentivement, avant de répondre, les observations faites aujourd'hui, telles qu'elles figureront dans le compte rendu sténographique qui sera distribué en temps utile par le Secrétariat, et elle demandera les instructions nécessaires en ce qui concerne les questions soulevées.

93. Je désire, toutefois, préciser que certaines des observations visant nos concitoyens de l'Inde ont, à nos yeux, un caractère extrêmement regrettable et sont, bien entendu, dénuées de tout fondement. Si, dans notre pays, les différences de croyances n'influent ni sur la liberté ni sur la possibilité d'accéder à une carrière, c'est là quelque chose dont nous tirons une certaine fierté. Je n'ai pas l'intention de discuter tel ou tel aspect de la question ni d'importuner le Conseil avec les problèmes généraux de l'Inde, dont il n'est pas saisi. Cependant, dans la mesure où des déclarations sont faites à des fins de propagande et pour entamer la réputation de l'Inde, je serai dans l'obligation d'y répondre lors de ma prochaine intervention, tout en m'efforçant d'être aussi bref que possible.

94. Je voudrais maintenant parler d'un des points qui viennent d'être évoqués. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a dit que, à la 763<sup>ème</sup> séance, je n'avais cité qu'une partie de sa déclaration. Comme le Conseil le sait fort bien, la patience de ses membres avait déjà été mise à l'épreuve quand j'en suis arrivé à ce point de mon exposé, mais lorsque le Ministre des affaires étrangères du Pakistan m'a interrompu, j'ai donné lecture de sa déclaration tout entière. Je ne sais si mon erreur a été d'être bref ou d'être long. En tout état de cause, le Conseil est maintenant saisi de cette déclaration.

95. Je n'ai pas d'autres observations à présenter actuellement si ce n'est que, conformément à la procédure habituelle du Conseil et sous réserve des désirs qu'il pourrait exprimer, je présenterai ma réplique après m'être préparé comme il se doit. Il est de mon devoir, dans la mesure où je puis le faire, d'éclairer le Conseil. Il a été fait des allégations et

country either is guilty or wishes to get out of some international obligation. We are not prepared to accept that position. Nor are we prepared to accept the position that, in regard to the State of Jammu and Kashmir, the only valid international agreements binding Pakistan and India—and here I refer not to contractual obligations, but to the context of the consideration of the present question—are the Security Council resolutions. Our two States emerged from certain sources common to us, sources which we accepted as the basis of our division. In this connexion, there have been misquotations of documents, to which I shall refer on a future occasion.

96. We shall also, I suppose, have to give the Council some information with regard to the refutation of facts—to take a trivial example, the length of runway necessary for a jet fighter to take off. Perhaps the Foreign Minister of Pakistan does not appreciate the fact that I have to deal with these matters. But facts of that kind have come into the picture a great deal in today's observations.

97. Questions have been addressed to the representative of India, and in that connexion I shall have to get clearance from the Government of India.

98. The PRESIDENT: There are no further speakers at this time. The date of the next meeting of the Security Council will be determined by the President of the Council for the month of February, in consultation with the other members.

The meeting rose at 4.55 p.m.

des insinuations graves, selon lesquelles mon pays serait soit coupable, soit désireux de se soustraire à certaines obligations internationales. Nous ne sommes pas disposés à accepter ces allégations ou insinuations. Nous ne sommes pas davantage disposés à reconnaître que, en ce qui concerne l'Etat de Jammu et Cachemire, les seuls accords internationaux valables liant le Pakistan et l'Inde — et je veux parler non d'obligations contractuelles, mais du cadre général de l'examen de la présente question — sont les résolutions du Conseil de sécurité. Nos deux Etats tirent leur existence de certaines origines communes, que nous avons acceptées comme base de partage. A cet égard, certains documents ont été mal cités, et j'y reviendrai plus tard.

96. Il nous faudra également, je pense, fournir au Conseil des renseignements qui permettront de réfuter certaines affirmations, comme celles qui ont trait, pour prendre un exemple banal, à la longueur de piste nécessaire au décollage d'un chasseur à réaction. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan n'apprécie peut-être pas beaucoup que je m'occupe de ces détails. Mais les détails de cette nature jouaient un grand rôle dans les observations qu'il a faites aujourd'hui.

97. Des questions ont été posées au représentant de l'Inde et, pour pouvoir y répondre, je dois obtenir de mon gouvernement l'autorisation de divulguer certaines choses.

98. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Il n'y a pas d'autres orateurs pour la présente séance. La date de la prochaine réunion du Conseil de sécurité sera fixée par le Président du Conseil pour le mois de février, après consultation des autres membres.

La séance est levée à 16 h. 55.